



Plan Local d'Urbanisme

Commune de Villers-Saint-Paul

Présentation du diagnostic

20 mars 2025

Procédure d'environ
2 ans.

Phase	Etape
Phase 1 - Diagnostic	Lancement
	Diagnostic territorial
	Diagnostic agricole
	Diagnostic foncier et besoin en logement
Phase 2 – PADD	Elaboration du PADD
	Présentation aux Personnes Publiques Associées
	Débat du PADD en conseil municipal
Phase 3 – OAP Zonage Règlement Evaluation environnementale	Elaboration des OAP
	Zonage
	Règlement
	Présentation aux Personnes Publiques Associées
Phase 4 – Arrêt et approbation	Arrêt du PLU en conseil municipal
	Consultations des PPA
	Réponse aux avis des PPA
	Rencontre du commissaire enquêteur
	Enquête publique
	Réponse aux remarques de l'enquête
	Modification du dossier et approbation en conseil municipal

Partie I – Diagnostic territorial

- Analyse démographique
- Analyse de l'habitat
- Analyse socio-démographique
- Analyse des déplacements
- Analyse de l'offre en équipements et services
- Analyse du paysage et du patrimoine



Analyse démographique

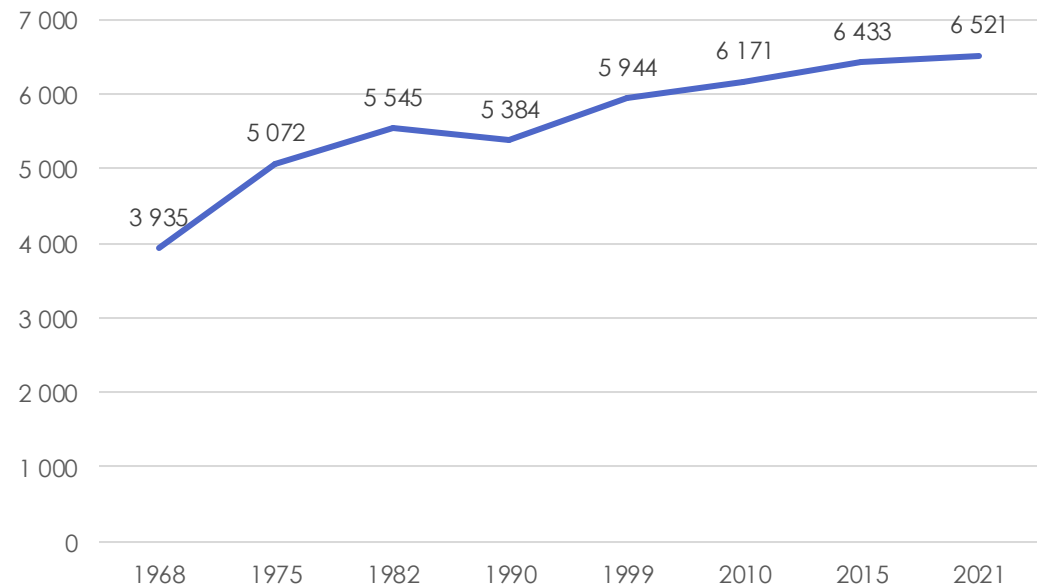
Evolution démographique

Evolution démographique

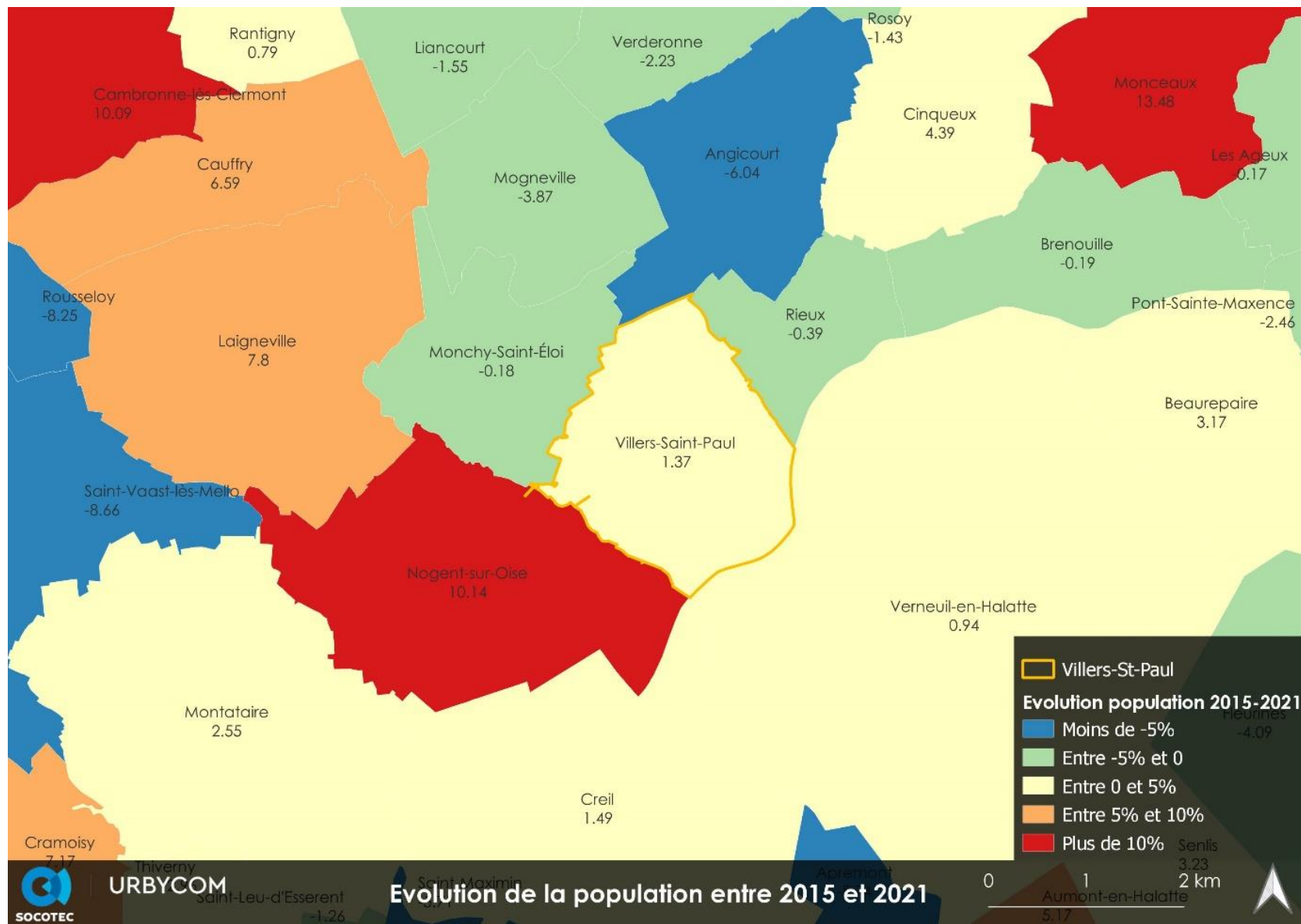
	1968	1975	1982	1990	1999	2010	2015	2021
Population	3 935	5 072	5 545	5 384	5 944	6 171	6 433	6 521

29% 9% -3% 10% 4% 4% 1,4%

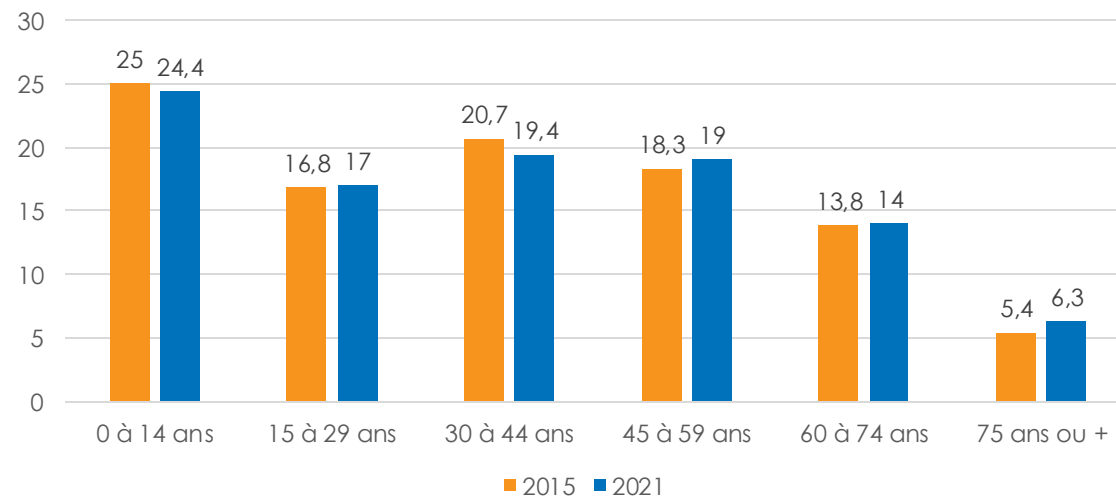
Evolution démographique



- La commune de Villers-St-Paul a doublé sa population entre 1968 et 2021. La croissance a été constante de la population, à l'exception des années 1980. Depuis les années 2010, le taux de croissance a ralenti.
- Cette croissance est due à un taux de natalité toujours supérieur au taux migratoire.

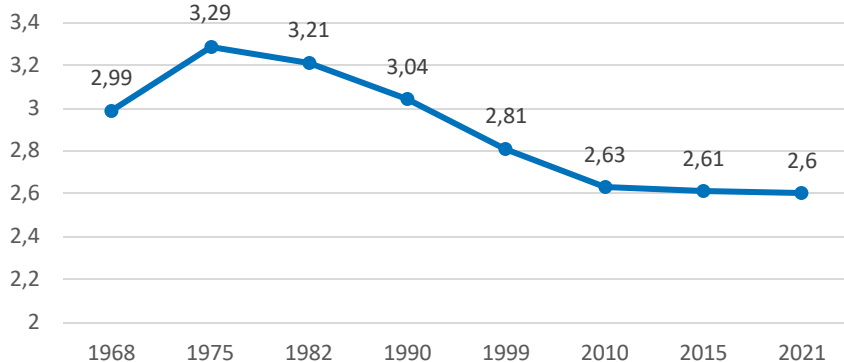


Evolution de la population par tranche d'âge à Villers-St-Paul entre 2015 et 2021 (en %)



- Les variations des tranches d'âges sont légères et peu significatives.
- Le phénomène de vieillissement de la population communale devra être pris en compte en proposant notamment une offre de logements adaptée au sein des nouveaux projets du territoire.

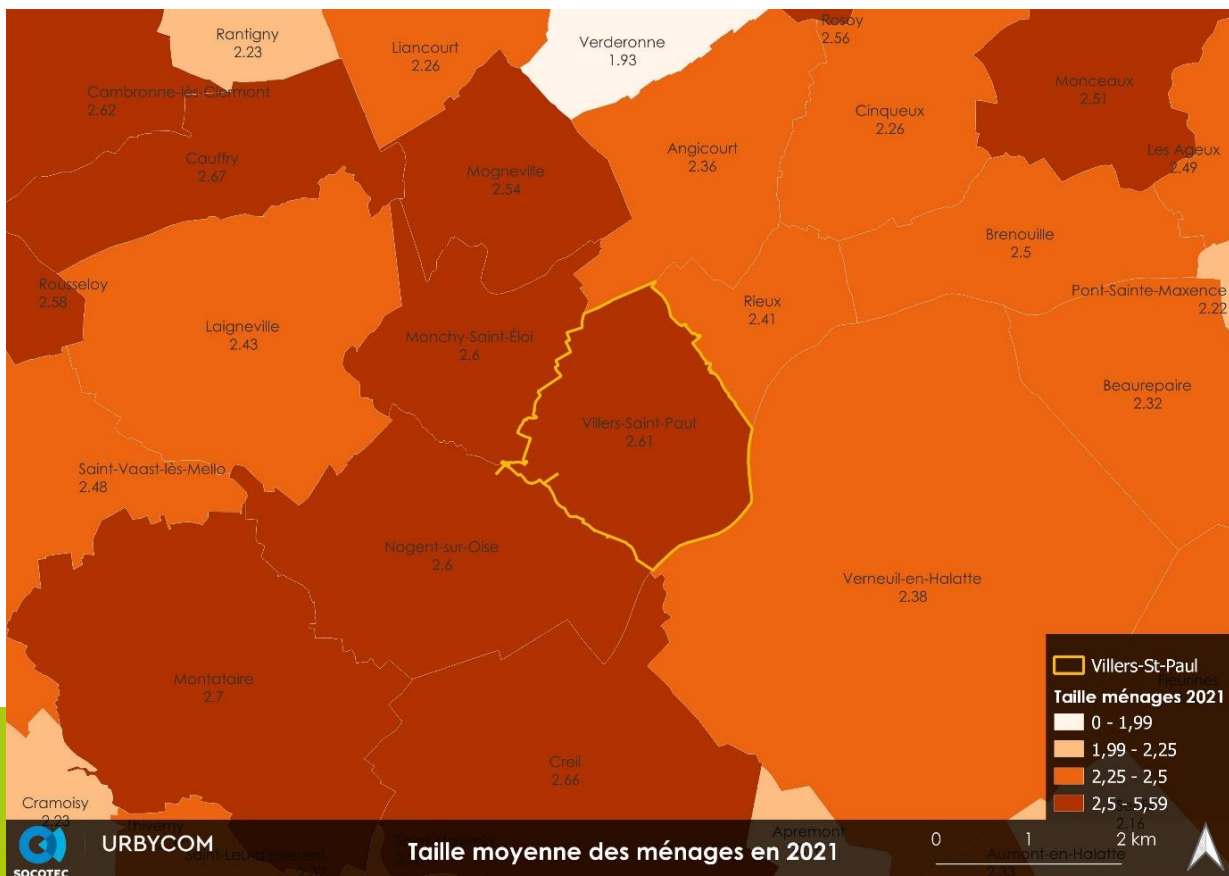
Evolution de la taille des ménages à Villers-St-Paul



Analyse démographique

Structure de la population

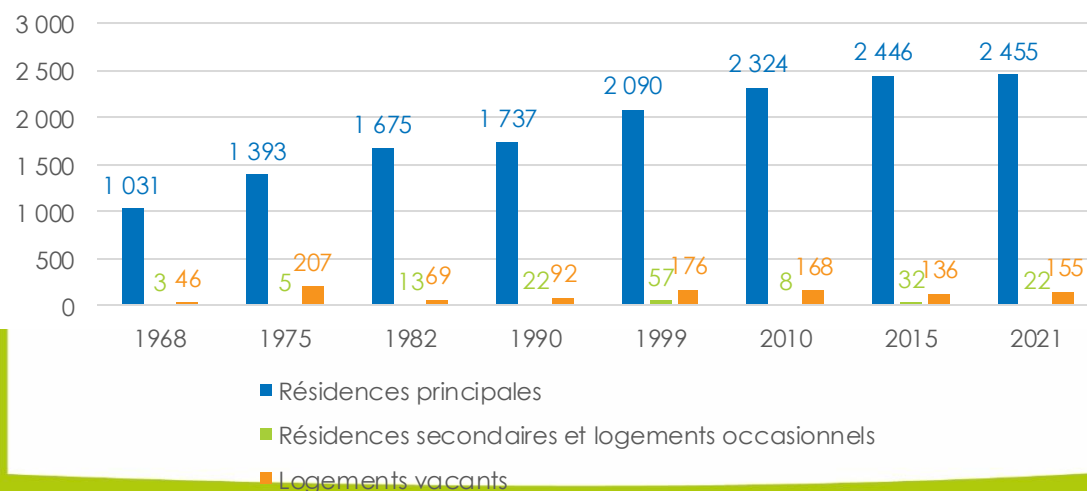
- Desserrement continu des ménages du fait du vieillissement de la population et de l'augmentation de familles plus petites. Un phénomène qui s'observe à l'échelle nationale. Néanmoins, il reste assez élevé sur la commune.
- Taille des ménages globalement semblable aux communes limitrophes.
- Augmentation du nombre de ménages d'une seule personne pour la majorité des classes d'âge.



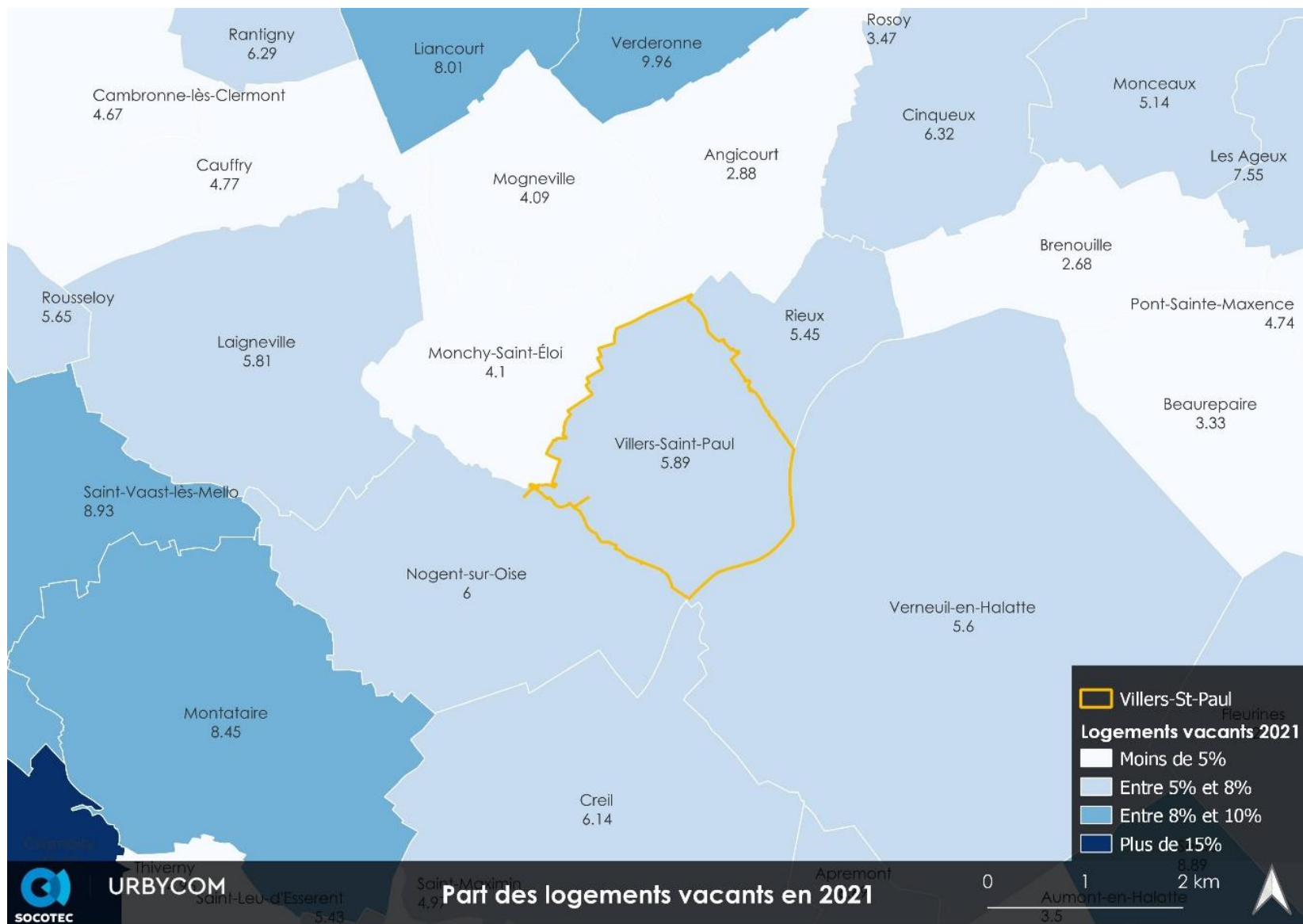
Evolution du parc de logement

	2015		2021	
		%		%
Résidences principales	2 446	94	2 455	93
Résidences secondaires et logements occasionnels	32	1,2	22	0,8
Logements vacants	136	5,2	155	5,9
<i>Maisons</i>	1 378	52,7	1 410	53,6
<i>Appartements</i>	1025	39,2	1078	41
Ensemble	2 614	100	2 632	100

Evolution du nombre de logements à Villers-St-Paul



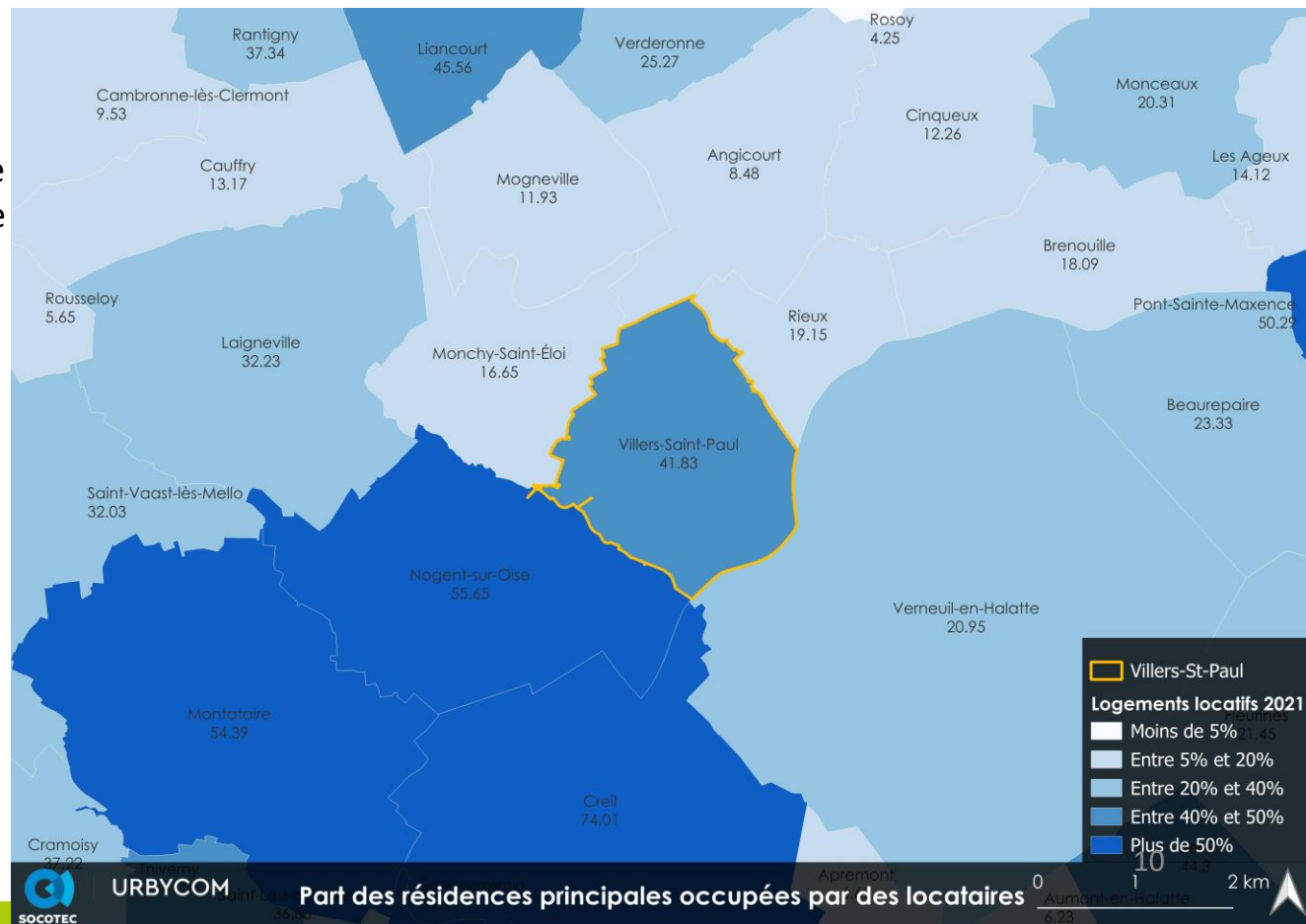
- Prédominance des résidences principales.
- Résidences secondaires quasi inexistantes au sein du parc de logements.
- Vacance assez faible, mais en légère croissance (5,9% soit 155 en 2021). Il s'agit d'un seuil de fluidité normal.
- Il y a presque autant de maisons que d'appartements au sein de la commune (54% et 41% en 2021).

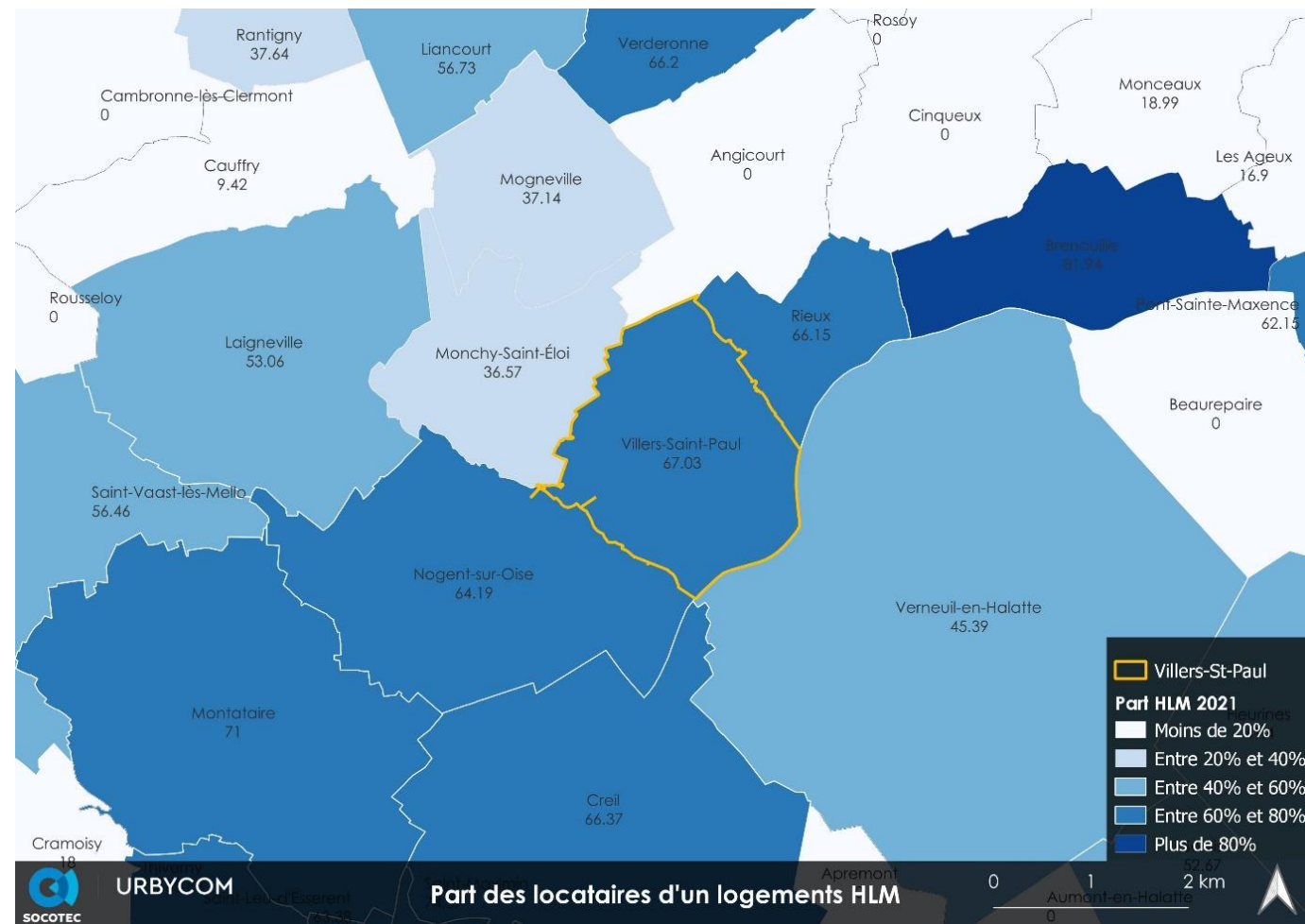


Composition du parc de logements

	Commune de Villers-St-Paul		CA Creil Sud Oise
	Nombre	%	%
Propriétaire	1 312	53,4	34,6
Locataire	1 101	44,8	64
dont d'un logement HLM loué vide	738	30	42,4
Logé gratuitement	42	1,7	1,5
Ensemble	2 455	100	100

- Part de locataires significative (proximité de l'arc urbain de de Creil).

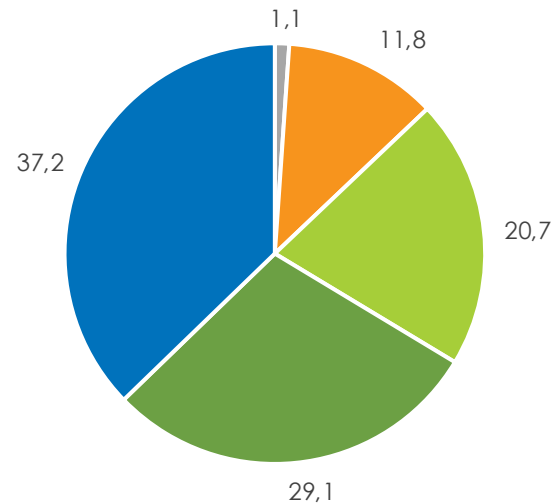




- Offre en Habitation à Loyer Modéré importante (**67% de la part des locataires des résidences principales**).
- La commune offre une diversité de typologies de logements au sein de son parc qu'il conviendra de conserver.

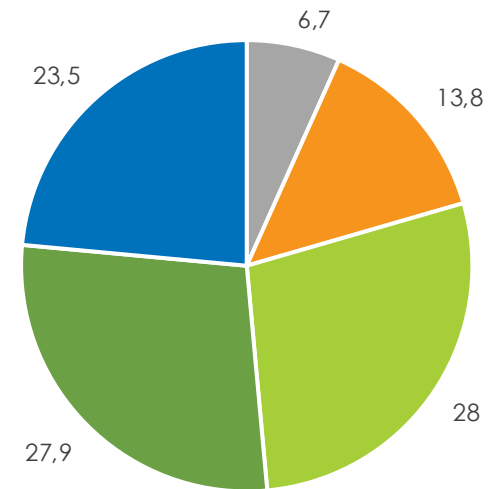
Composition du parc de logements

Typologie des logements à Villers-St-Paul en 2021 (en %)



■ 1 pièce ■ 2 pièces
■ 3 pièces ■ 4 pièces
■ 5 pièces ou plus

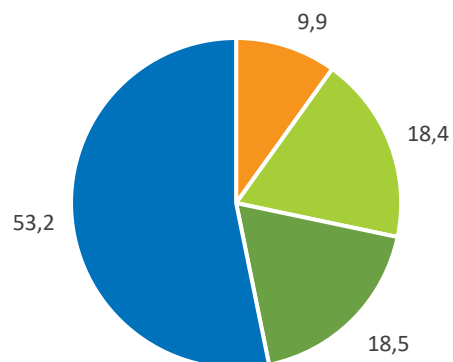
Typologie des logements au sein de l'agglomération en 2021 (en %)



■ 1 pièce ■ 2 pièces
■ 3 pièces ■ 4 pièces
■ 5 pièces ou plus

- Plus forte proportion des logements de grandes tailles (4 pièces et plus) à Villers-St-Paul par rapport à l'intercommunalité (2/3 du parc contre la moitié).
- Les logements de type T1, T2 et T3 sont bien représentés (1/3 au sein de la commune contre la moitié du parc au sein de l'agglomération).

Ancienneté d'emménagement des ménages à Villers-St-Paul en 2021 (en %)

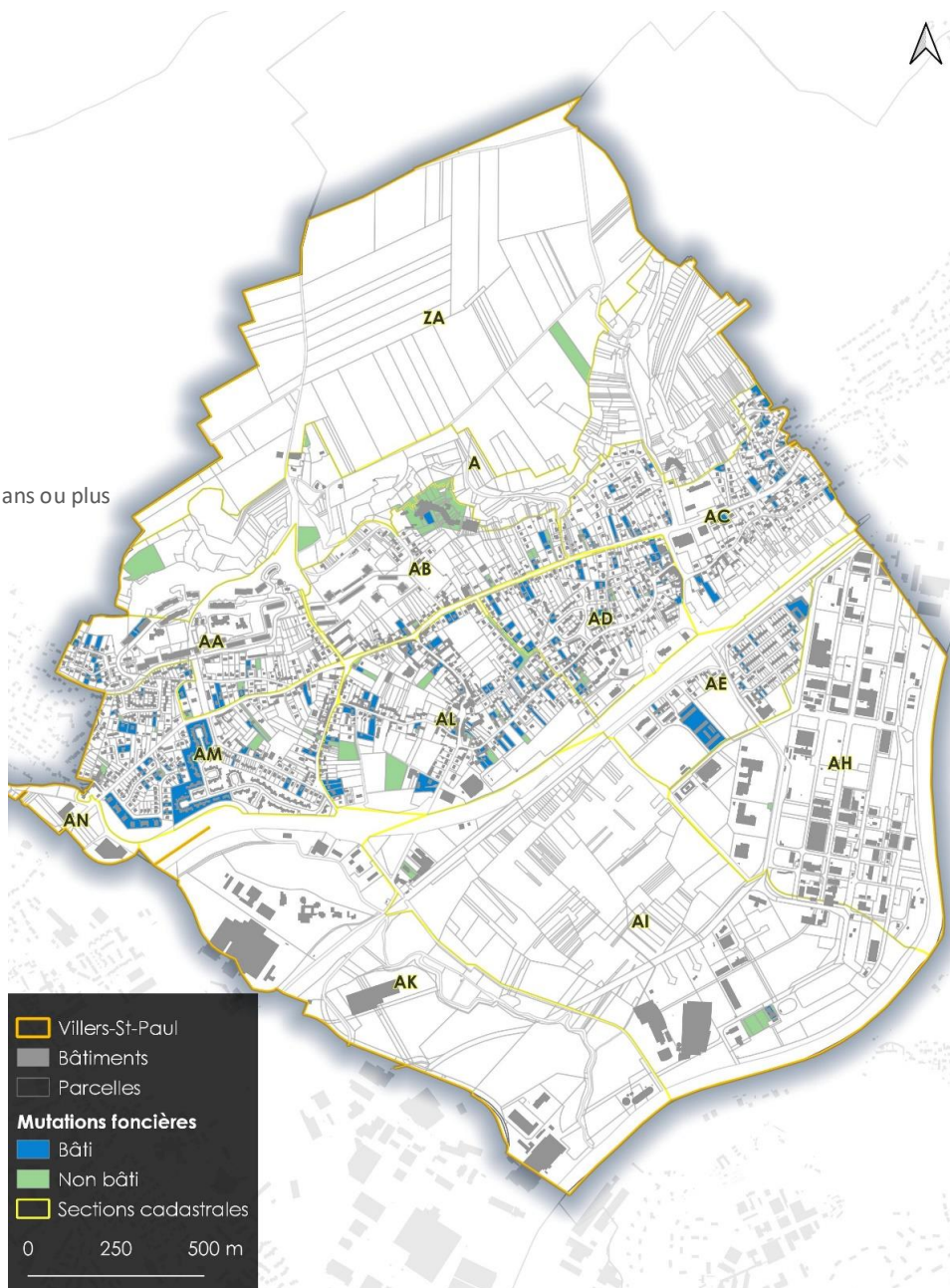


■ Depuis moins de 2 ans ■ De 2 à 4 ans ■ De 5 à 9 ans ■ 10 ans ou plus

Analyse de l'habitat



Migration résidentielle

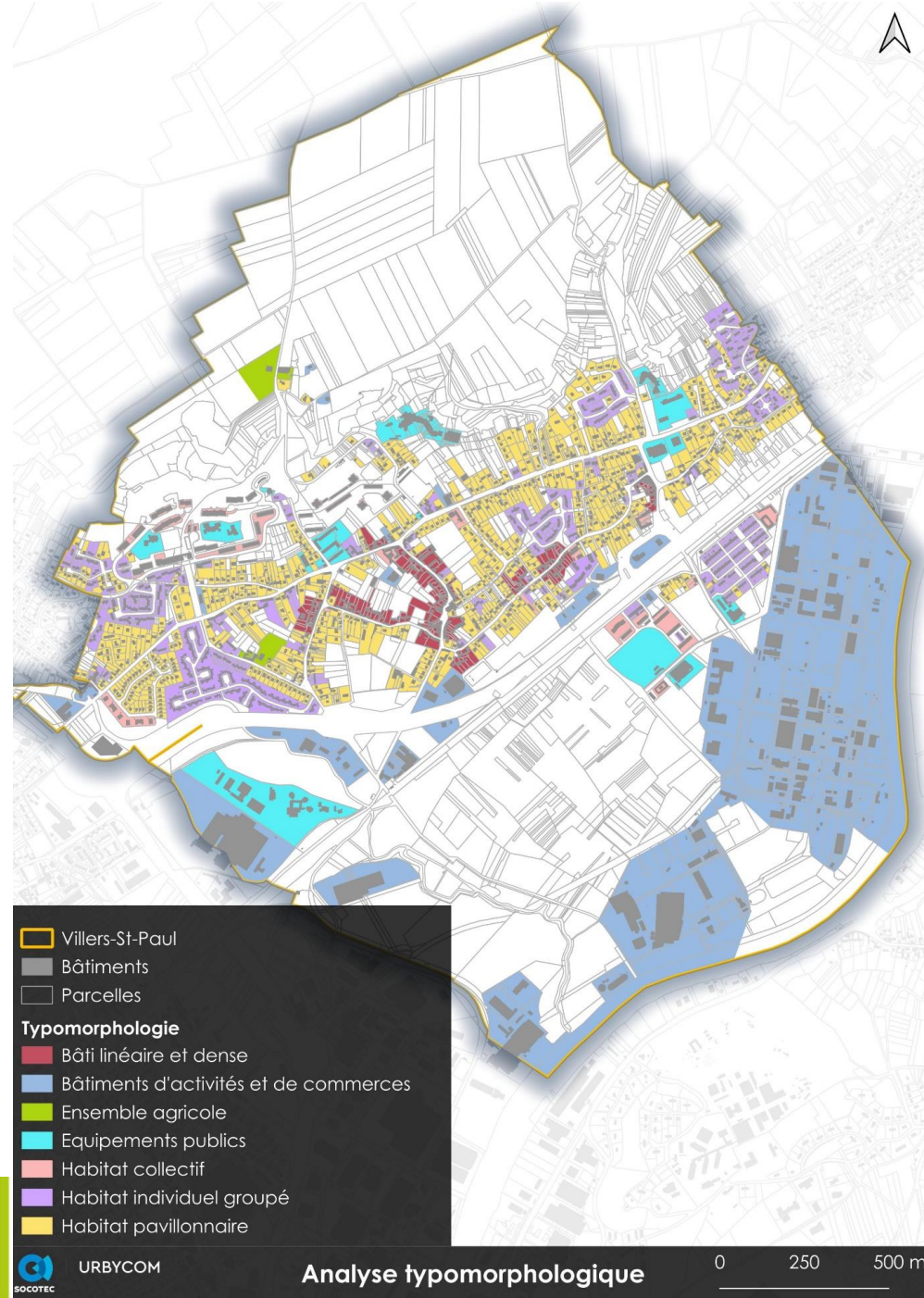


URBYCOM

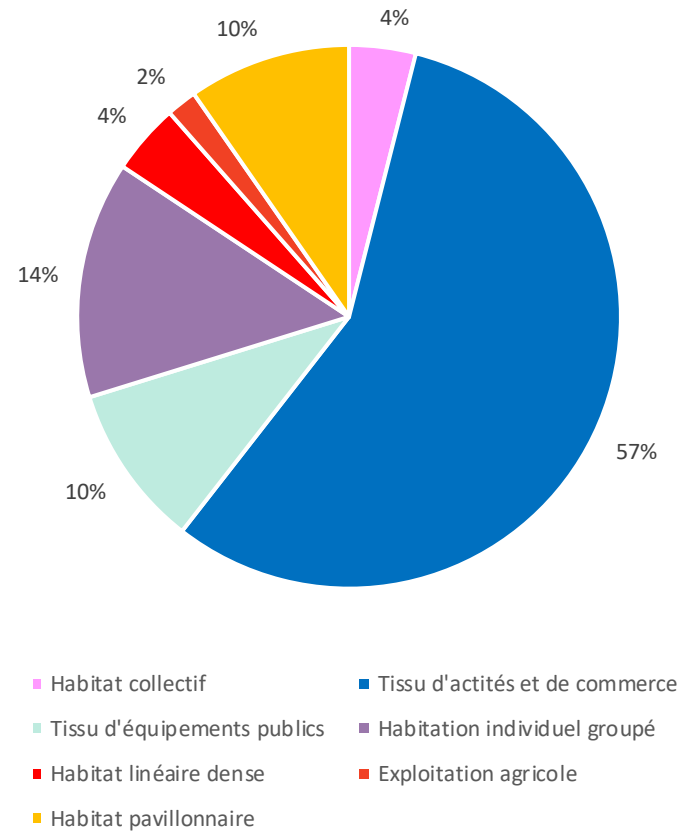
Mutations foncière du 1er janvier 2020 au 30 juin 2024

Analyse de l'habitat

Typomorphologie



Part au sein de la commune



ATOUTS

- Ménages principalement composés de famille.
- Tissu urbain résidentiel avec une majorité de propriétaires.
- Diversité de typologies de logements au sein du parc de logement de la commune avec toutefois une prédominance des résidences principales.
- Peu de logements vacants.

FAIBLESSES

- Progression du taux de logements vacants depuis les années 2000, mais le taux reste peu significatif.

OPPORTUNITÉS

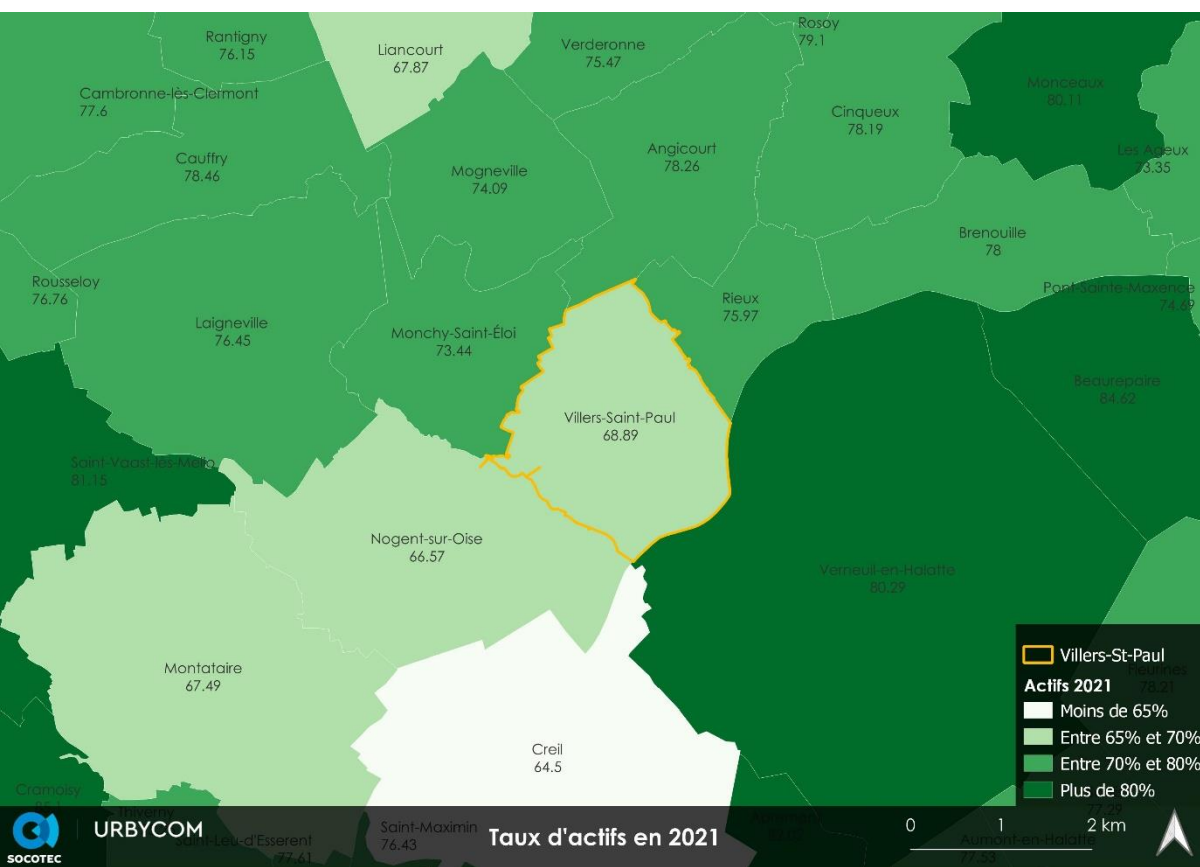
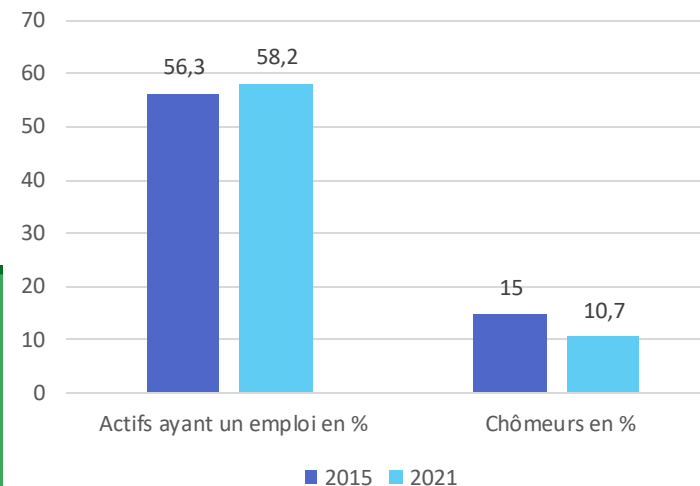
- Ville résidentielle aux abords du pôle urbain de Creil.
- Attire pour les logements collectifs: propose davantage de typologies adaptées à tous les ménages.
- Conforter le parcours résidentiel en adaptant les offres d'habitat aux petits ménages vivant sur le territoire.
- Veiller à préserver le confort du parc de logement.

MENACES

- Desserrement progressif des ménages (phénomène national), même si le nombre de personnes par logement reste assez élevé.
- Vieillesse de la population au détriment des tranches d'âge les plus jeunes.
- Vieillesse d'une partie du parc de logement (sujet aux problématiques énergétiques, thermiques, salubrité ...).

- 68,9 % d'actifs parmi les 3 944 personnes en âge de travailler (les actifs regroupent les personnes au chômage et celles ayant un emploi).
- Le taux de chômage observé au sein de la commune est inférieur à celui observé par les communes de l'agglomération de Creil. Notons également une diminution (15% en 2015 contre 10,7% en 2021).

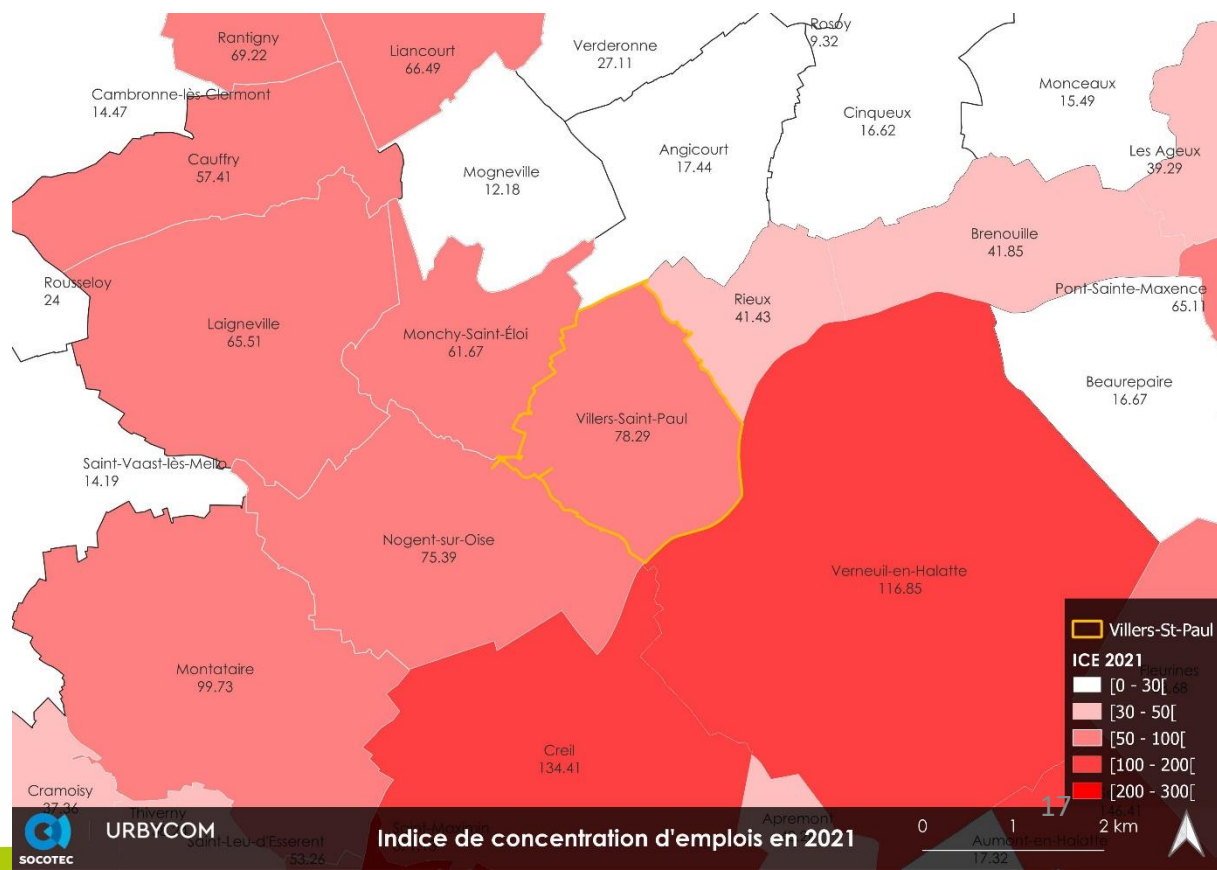
Population de 15 à 64 ans par type d'activité



Analyse socio-démographique

Profession	Nombre de répondants
Agriculteurs exploitants	8
Artisans, commerçants, chefs entreprise	91
Cadres et professions intellectuelles supérieures	204
Professions intermédiaires	487
Employés	323
Ouvriers	588

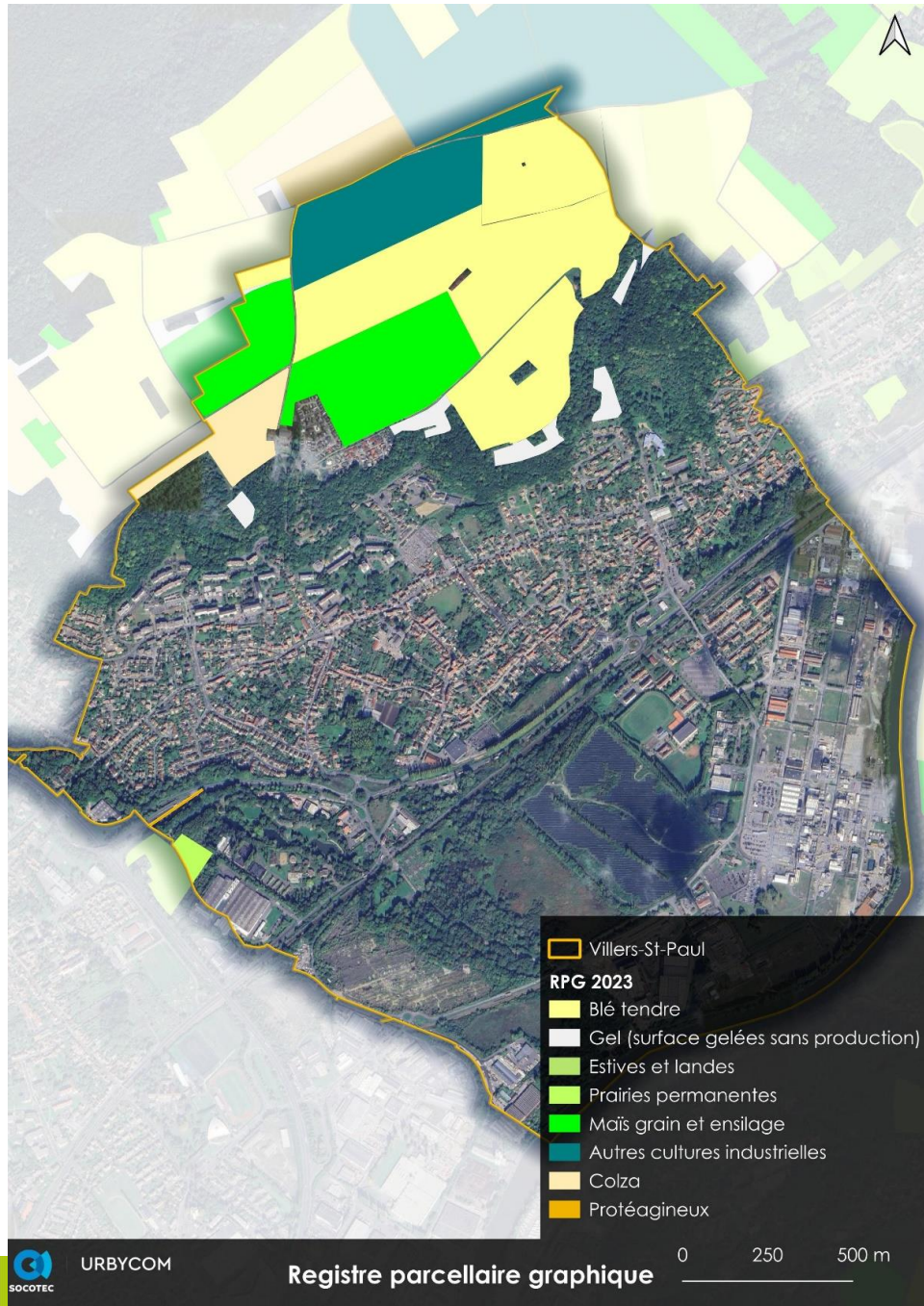
- La commune dispose d'un indice de concentration d'emploi moindre mais elle se trouve proximité de communes de pôle d'emplois (Creil, Verneuil-en-Halatte).
- L'activité agricole compte 8 emplois dans ce secteur.
- Les emplois ouvriers sont les emplois qui sont les plus proposés sur la commune.



Analyse socio-économique

Activité agricole

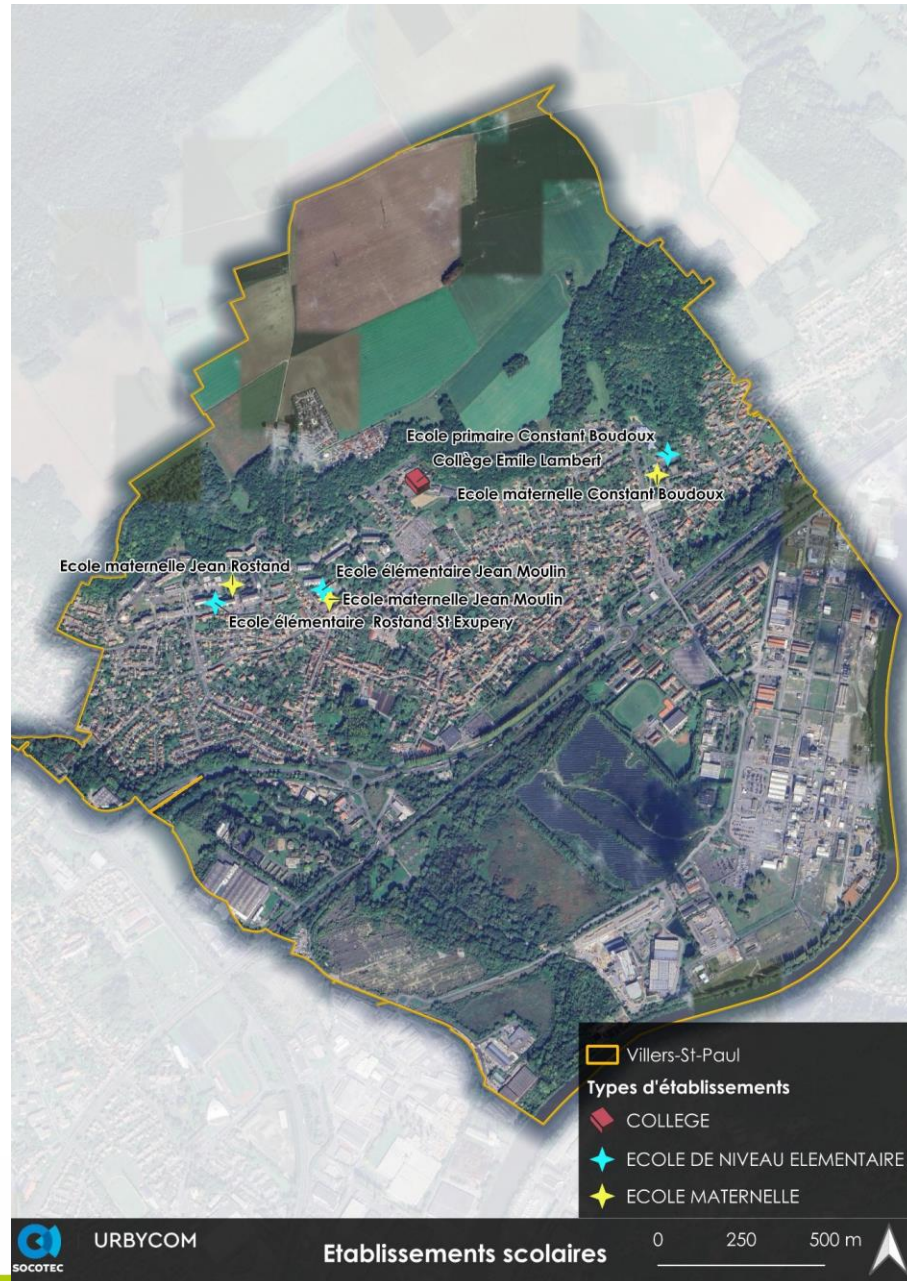
- Près de 88,8 ha de terres agricoles sont recensés par le Registre Parcellaire Graphique soit environ 18% de la surface du territoire.
- 0,82 ha de prairies permanentes sont recensés, soit environ 0,16% de la surface du territoire.



- **Enseignement**

- 5 établissements scolaires
- Un collège

Pour le lycée, les élèves se peuvent se rendre aux lycées Marie Curie et Jules Uhry de Creil, ainsi que le lycée de Montataire, qui sont les établissements les plus proches.



Santé

- 2 pharmacies
- Plusieurs médecins généralistes
- 9 km de l'hôpital le plus proche (Creil)

Sport et loisirs

- 2 complexes sportifs
- City-stades
- Aires de jeux
- Accueil de loisirs de et un pôle jeunesse
- Bibliothèque Colette
- Parc de détente avec jeux, parcours d'orientations et santé
- Terrains sportifs
- Salle de spectacle
- Salle polyvalente

Services

- Bureau de poste
- Police municipale
- Crèche
- Mairie
- Écoles maternelles, secondaires, collège
- Gare SNCF
- Lieux de culte
- Lignes de bus
- Commerces de proximité

Analyse de l'offre en équipements et services

Équipements et services



Analyses socio-économiques et de l'offre en équipements et services

ATOUTS

- Territoire pourvoyeur d'emploi.
- Pluralité de commerces et services à disposition de la population pour répondre aux besoins quotidiens, hebdomadaires, ponctuels, ...
- Diversité des équipements de santé, des équipements sportifs et de loisirs.
- Présence de terres agricoles.

OPPORTUNITÉS

- S'inscrire dans la dynamique intercommunale pour déployer le territoire et créer des complémentarités économiques et des équipements.
- Proximité immédiate du pôle urbain de Creil et des zones d'activités alentours.

FAIBLESSES

- Peu d'emplois diversifiés proposés sur la commune.

MENACES

- Le bassin économique dans lequel se situe la commune présente également un taux de chômage important, susceptible de faire émigrer les étudiants et jeunes diplômés,...



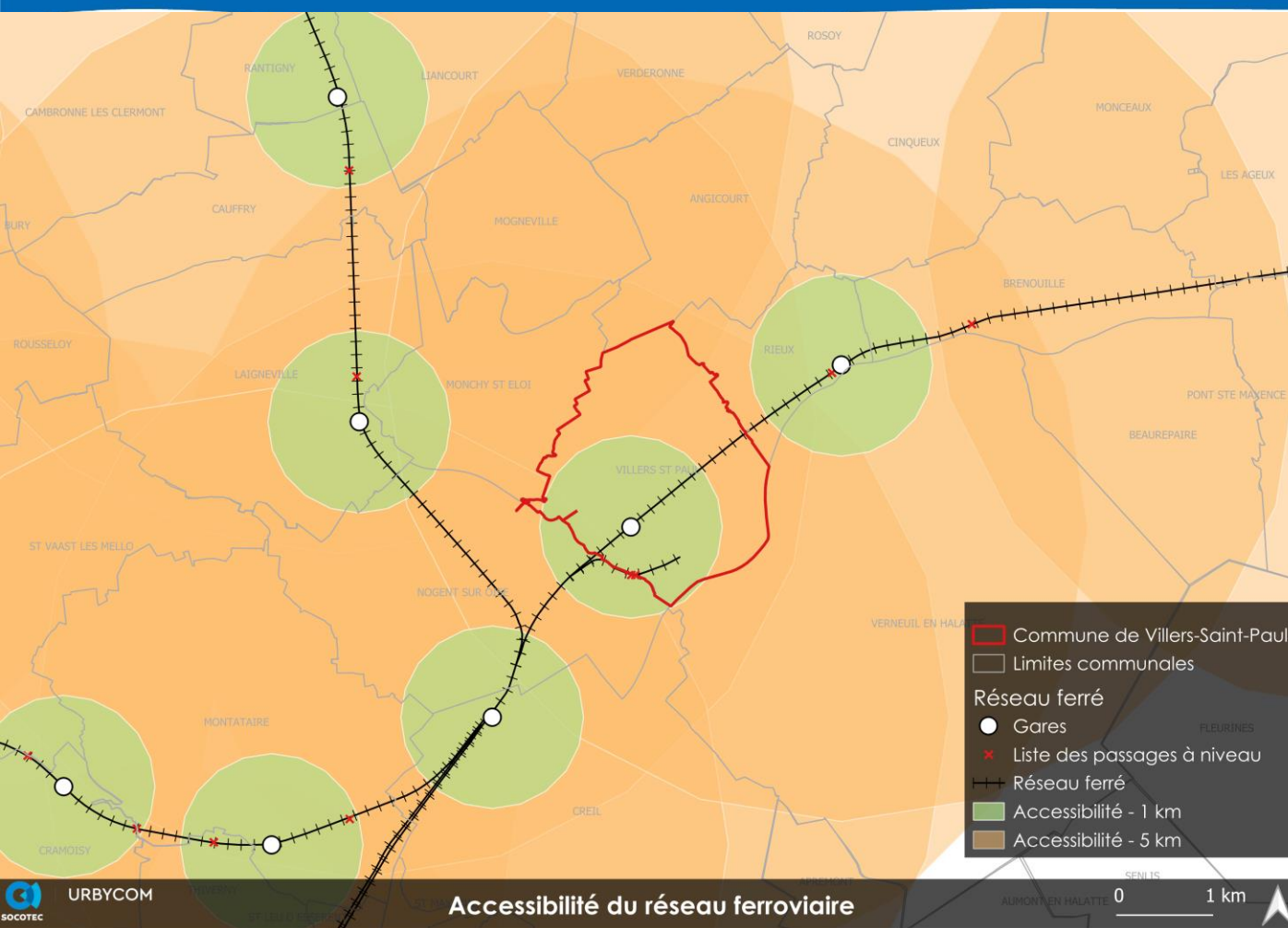
Le maillage routier au sein de la commune est hiérarchisé de la façon suivante :

- Des voies primaires traversantes, ralliant les principaux pôles d'influence ;
- Des voies secondaires, reliant aux communes limitrophes ;
- Des voies tertiaires et résidentielles internes à la commune et reliant les hameaux entre eux.

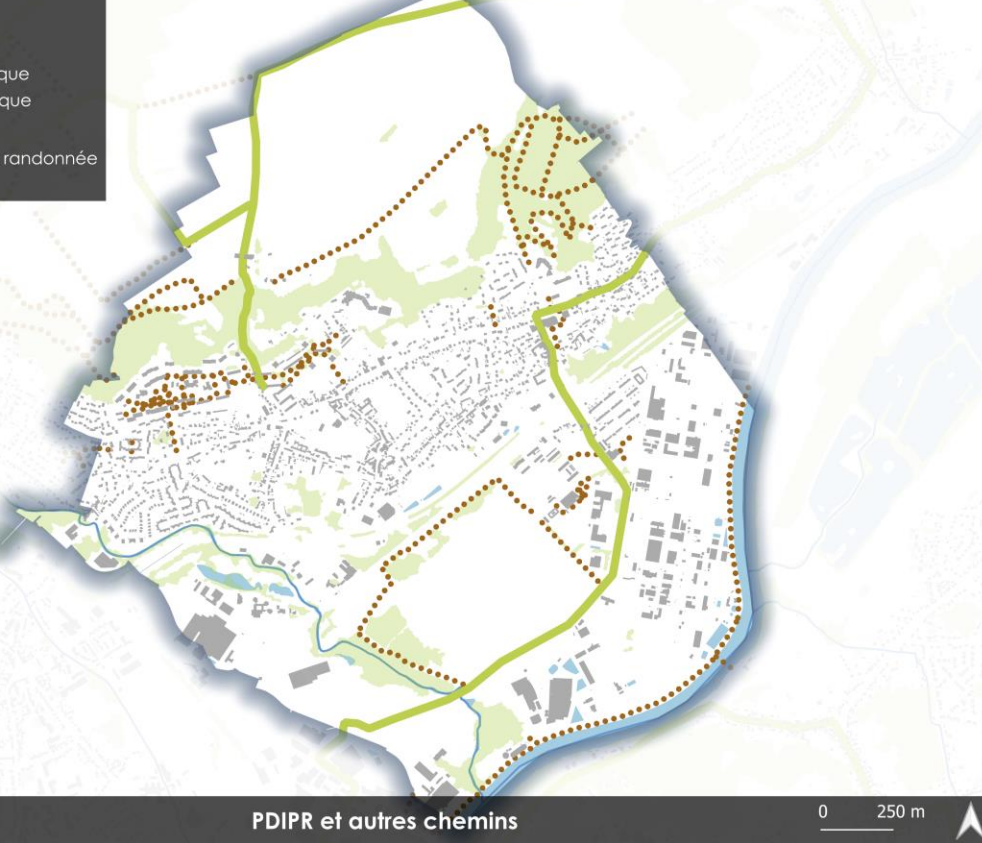
- Un maillage routier structurant assurant la bonne desserte et la traversée rapide du territoire vers les pôles urbains voisins et de la région :
 - D200 reliant la commune à Compiègne au nord-est et Nogent-sur-Oise au sud
- Conditions de circulation sur les grands axes relativement fluides à l'exception de la D200. Le trafic semble quotidiennement ralenti aux heures de pointes du matin vers Nogent-sur-Oise notamment et aux heures de pointes du soir dans les deux sens.

Mobilité

- **Transport en commun :**
 - 2 lignes de bus régulières vers Creil et Montataire notamment,
 - 2 lignes reliant les collèges et lycées avoisinants (collège de Villers-Saint-Paul et de Pont-Sainte-Maxence)



- **Réseau ferroviaire :**
 - Accessibilité des gares de Villers-Saint-Paul, Laigneville et Rieux dans un rayon de moins de 5 km.
 - Réseau reliant Compiègne, Creil et Paris notamment.



Mobilité

- Mobilité douce développée sur le territoire.
- Peu de liaisons piétonnes sécurisées dans le tissu urbain.
- Boucles et chemins de randonnée à titre de loisirs : véloroute Voie Verte, PDIPR, autres chemins à l'extérieur du tissu urbain développés.

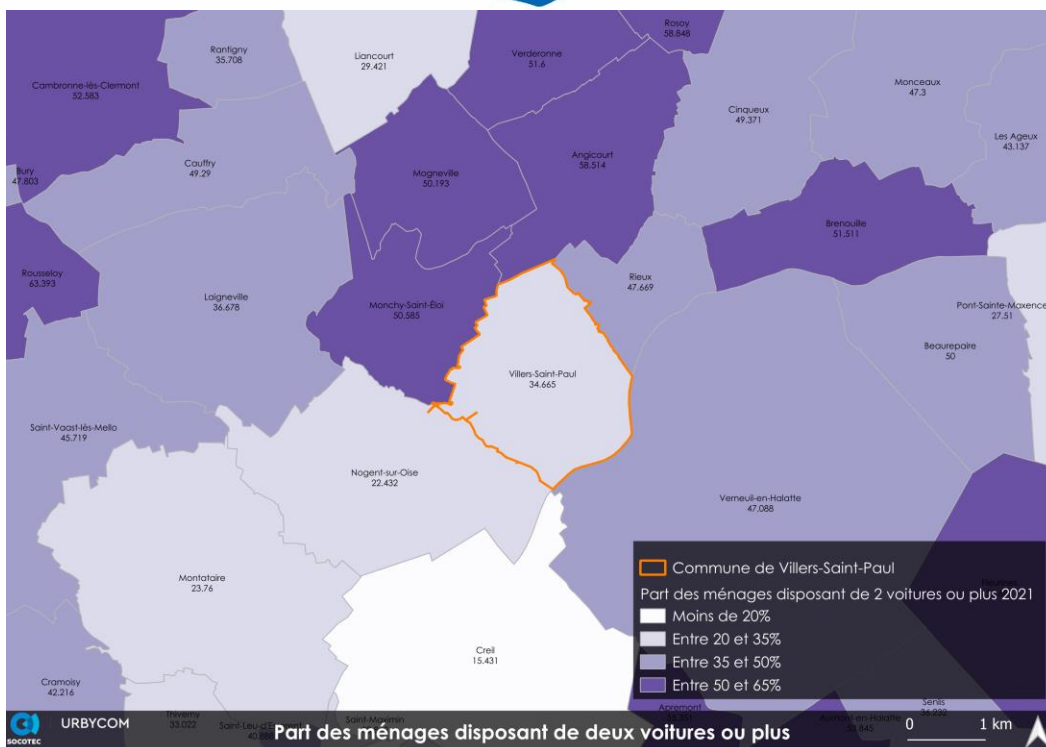


Possibilité de préserver les liaisons douces à travers le PLU

- Pas d'aire de covoiturage officielle mais rézo pousse développé sur le territoire (7 points de repère au sein de la commune).



Possibilité de prévoir des bornes de recharge pour véhicules électriques dans les nouvelles opérations d'aménagement



- Important taux de motorisation des ménages, bien supérieur aux échelons supérieurs : dépendance au véhicule privé malgré une offre en transports en commun importante.
- Des ménages disposant majoritairement de 2 véhicules ou plus, part supérieure à celle de l'agglomération mais inférieure au département.
- Majorité des ménages dispose d'au moins un emplacement réservé au stationnement (65%), ce qui laisse toutefois une part non négligeable sans espace de stationnement.

Équipement automobile des ménages

	Villers-Saint-Paul		CA Creilloise	Département	Région
Au moins un emplacement réservé au stationnement	1 588	64,7	48,9	69	63,4
Au moins une voiture	2 102	85,6	76,5	87,3	81,9
1 voiture	1 189	48,4	50,5	45,6	46,4
2 voitures ou plus	913	37,2	26,1	41,7	35,4

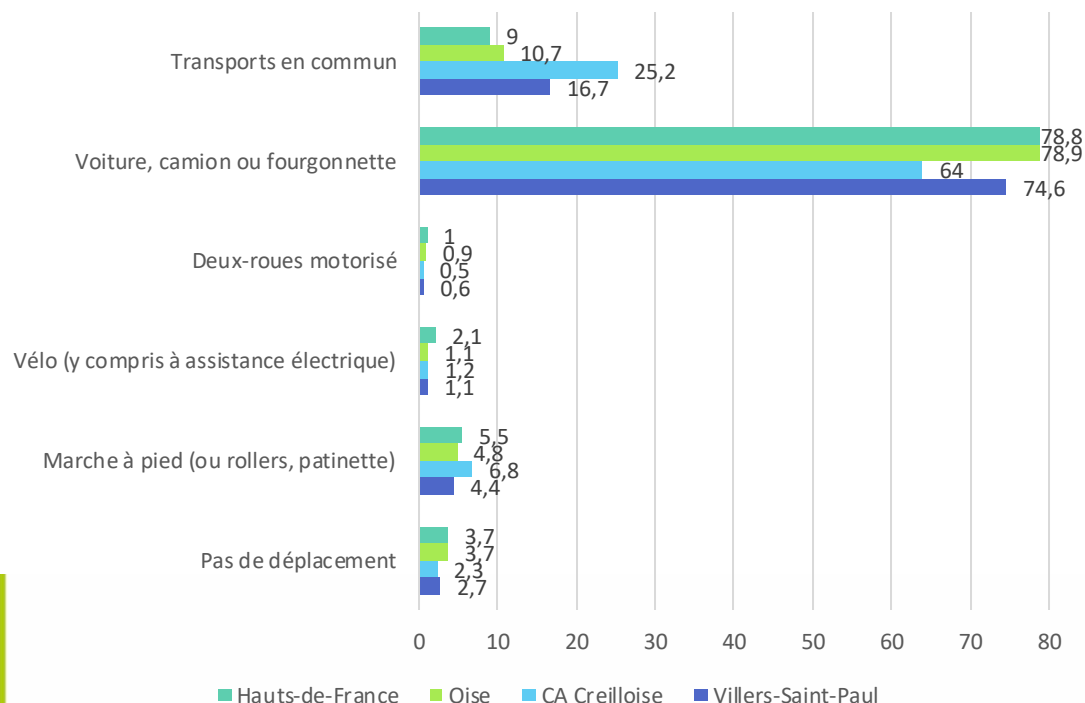
Des espaces spécifiques peuvent-ils être mutualisés ?

- Nombreuses poches de stationnement présentes au sein du tissu urbain et plus particulièrement autour des résidences d'habitation, des équipements et zones économiques.



- Plus de 80% des actifs ayant un emploi travaillent hors du territoire communal.
- La majorité des emplois situés à Villers-Saint-Paul sont occupés par des actifs extérieurs (communes voisines notamment).
- La majorité des flux domicile-travail en direction de Creil, Senlis ou encore Nogent-sur-Oise.

Part des moyens de transports utilisés pour se rendre au travail en 2021 (en %)



- Part majoritaire de la population recourt au véhicule privé pour se rendre sur son lieu de travail (supérieur aux moyennes observées aux échelons supérieurs).
- Les transports en commun sont néanmoins bien représentés par rapport aux échelons supérieurs (plus de 11,6%).
- La part des modes actifs à conforter dans les déplacements quotidiens par le renforcement du maillage : vélo (1%) et marche à pied (1,8%).

ATOUTS

- Offre en transports en commun intéressante.
- Maillage routier structurant et permettant des liaisons directes vers les pôles urbains.
- Bonne accessibilité théorique de l'ensemble du territoire par les différents modes de déplacements.
- Offre de stationnement développée.

FAIBLESSES

- Forte utilisation de l'automobile pour les déplacements quotidiens.
- Utilisation des modes actifs faible par rapport à la qualité du réseau.
- Intermodalité pouvant être développée.
- Peu d'aménagements liés à l'écomobilité et à l'électromobilité.

OPPORTUNITÉS

- Proximité des gares (rayon de 5km) permettant une grande mobilité régionale et nationale.

MENACES

- Un parc automobile essentiellement thermique.
- Continuité des infrastructures sécurisées et dédiées aux mobilités alternatives à développer.

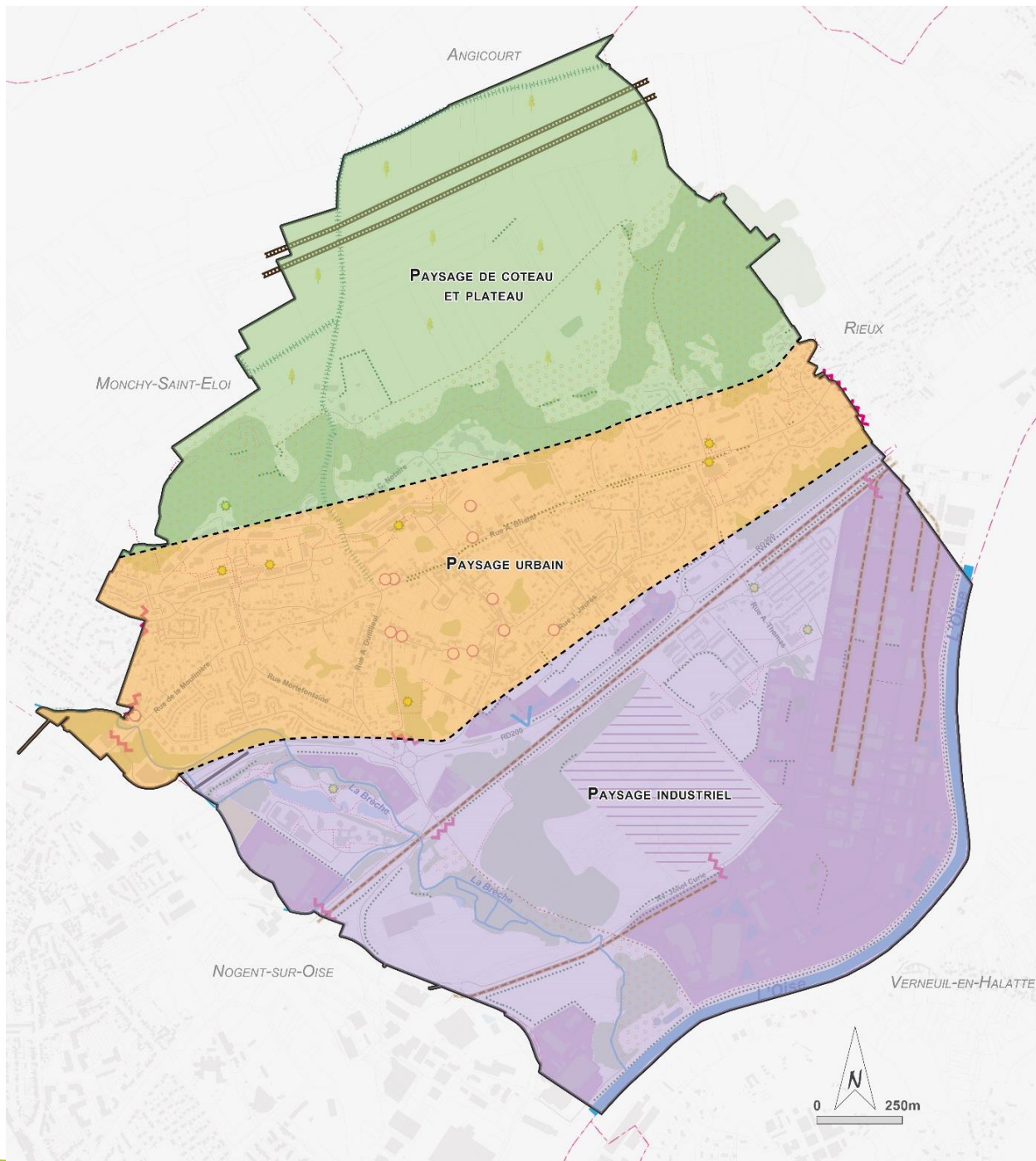
Le paysage est l'interprétation et la perception sensible et esthétique d'un territoire (toutes échelles confondues) et des éléments le composant qu'ils soient naturels, architecturaux, culturels...

Pourquoi le protéger et le valoriser ?

- Agrémenter le cadre de vie : attrait démographique et touristique
- Maintien de l'identité locale
- Bénéfice écologique : biodiversité, lutte contre l'érosion

Le paysage

Entités paysagères



- **Paysage de coteaux et plateaux**

- Entité présente dans le nord de la commune.
- Coteaux boisés et abrupts qui permet de faire la transition entre un secteur urbanisé et un secteur cultivé agricole.
- Quelques sentiers forestiers et quelques cheminements doux parfois support d'itinéraire de randonnée la traverse.



- **Paysage urbain**

- Entité couvre la majeure partie du tissu urbain résidentiel de la commune.
- Séparée entre le coteau au nord et le secteur industriel au sud.
- Le tissu bâti est assez vert grâce aux jardins, la présence de traitements végétalisés et des nombreux espaces verts.
- Le sud-ouest de l'entité est marqué par la Brèche.



- **Paysage industriel**

- Entité qui couvre la surface la plus importante du territoire.
- Présence d'infrastructures de transport majeures (RD 200 et la voie ferrée) et de beaucoup de boisements, de cordons et de linéaires végétalisés sur leurs abords.
- Deux ambiances principales se distinguent au sein de l'entité : l'ouest est marqué par la Brèche tandis que l'est par de grands espaces en friche végétalisés
- Un parc photovoltaïque est présent sur une grande partie de l'entité.



Patrimoine naturel

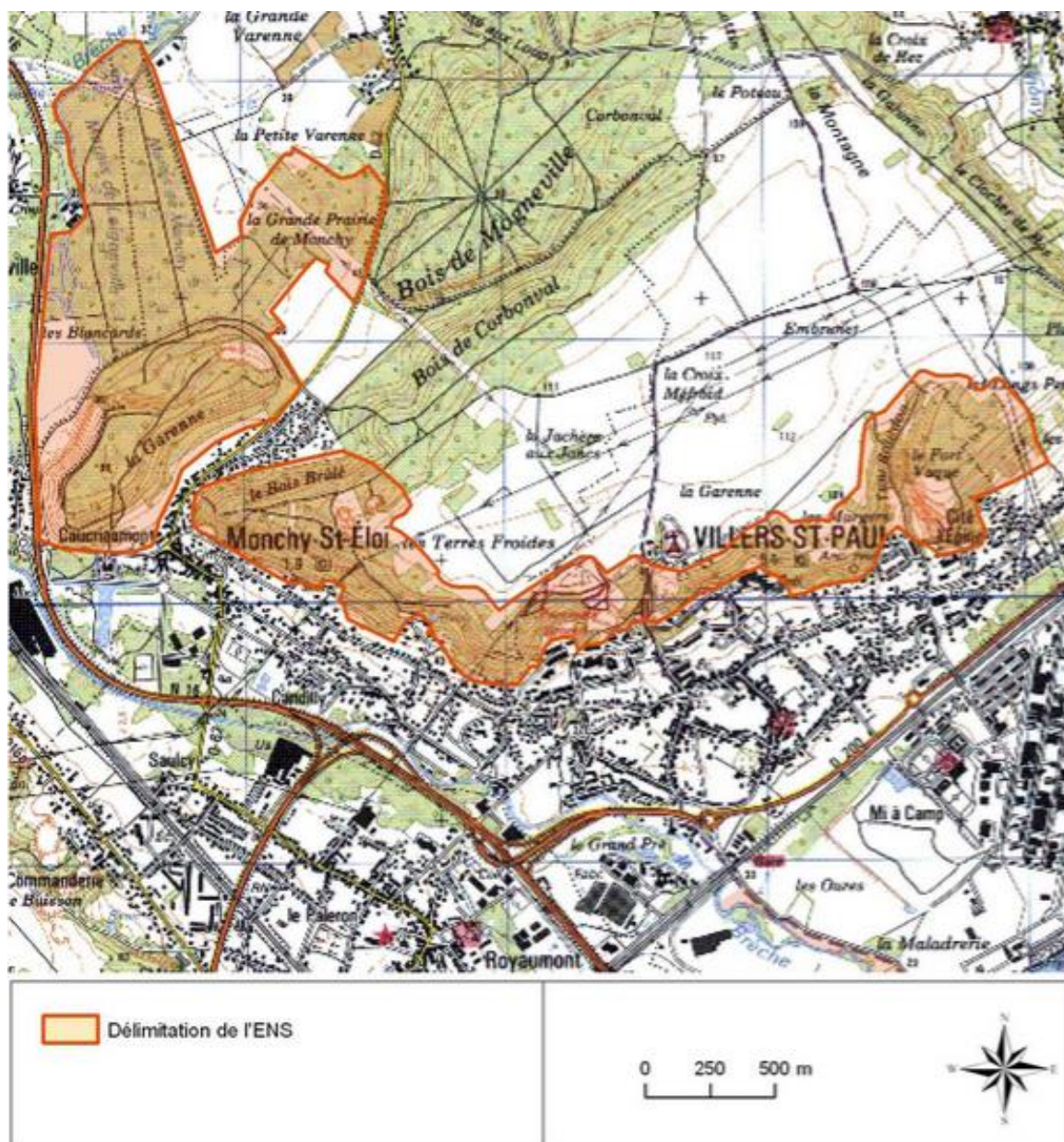
➔ Possibilité dans le PLU de préserver les boisements, les linéaires d'arbres et de haies, les fossés...



Le paysage

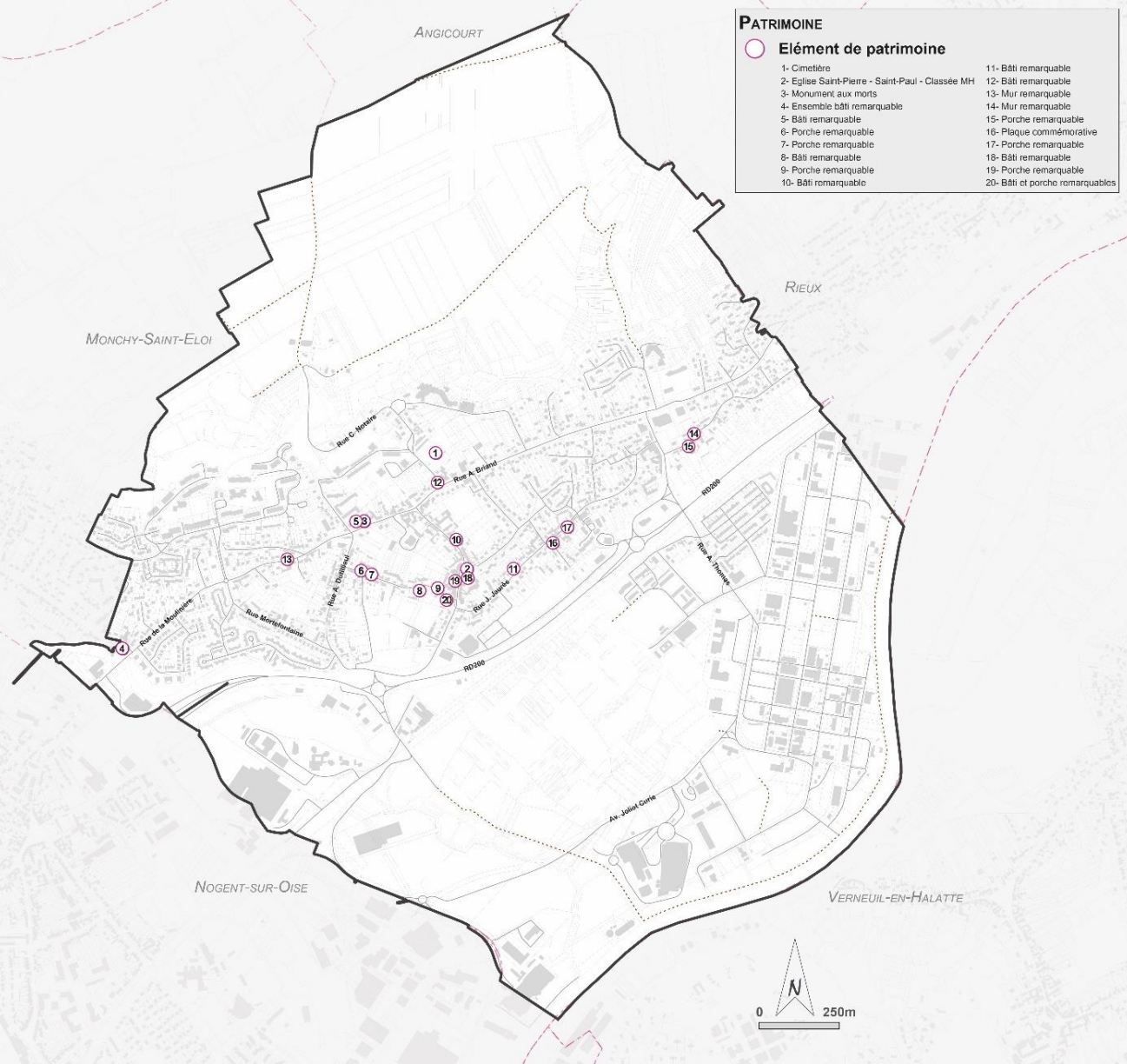
Les espaces naturels sensibles

- Deux ENS présentent sur le territoire : « Pelouses et zones humides de Monchy-St-Eloi » et « l'Extension du Parc de la Brèche ».
- Ces espaces correspondent à une ancienne tourbière alcaline aujourd'hui boisée et à une zone marécageuse composée de peupliers.
- Intérêt écologique du site très élevé.
- Le Conservatoire d'espace naturel de Picardie gère le site de 8 ha depuis 2005.



Le patrimoine

Le patrimoine bâti



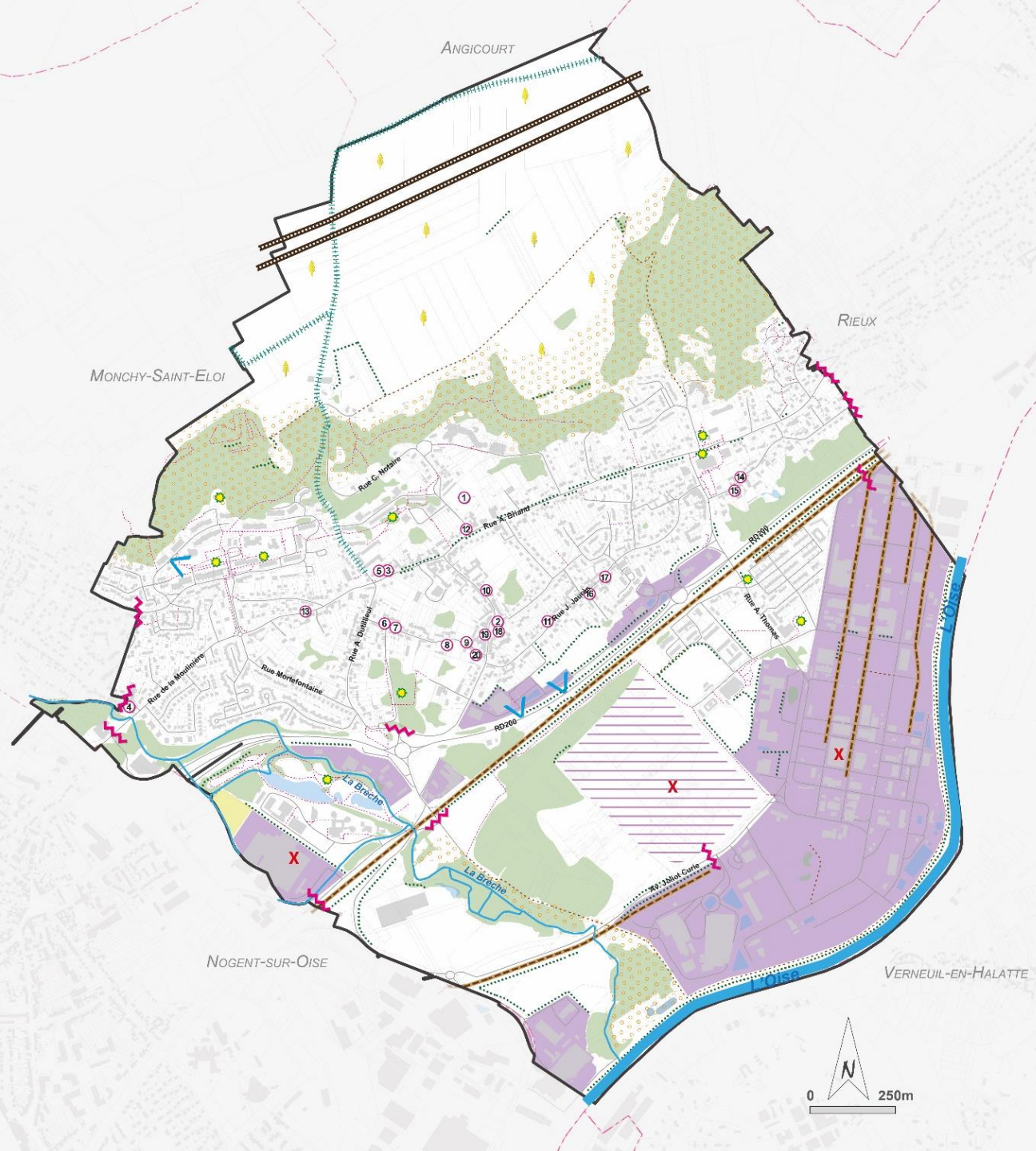
- **Patrimoine religieux et commémoratif**

- Les constituantes les plus emblématiques sont les cimetières, les calvaires, les temples, les monuments aux morts, les églises et plaques ou pierres commémoratives.

- **Patrimoine Architectural**

- Patrimoine architectural principalement constitué de bâtis résidentiels et d'équipements de qualité, principalement réalisés en pierres.

La conservation et la valorisation du patrimoine architectural, religieux et commémoratif participent à la qualité paysagère de Villers-St-Paul.



ENSEMBLE OU ÉLÉMENT MARQUANT LE PAYSAGE

- Espace boisé principal
- Espace agricole
- Pâture
- Espace vert
- Élément dévalorisant
- Ensemble économique
- Parc photovoltaïque

ÉLÉMENTS ET TRAMES PAYSAGERS

- Cours d'eau et fossé
- Plan d'eau
- Linéaire végétalisé

ÉLÉMENTS PATRIMONIAUX ET VALORISATION PATRIMONIALE

- Espace Naturel Sensible
- Itinéraire de randonnée
- Chemin piétonnier
- Perspective visuelle vers l'église
- Principale entrée de ville

Élément patrimonial

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------------|
| 1- Cimetière | 11- Bâti remarquable |
| 2- Eglise Saint-Pierre - Saint-Paul | 12- Bâti remarquable |
| 3- Monument aux morts | 13- Mur remarquable |
| 4- Ensemble bâti remarquable | 14- Mur remarquable |
| 5- Bâti remarquable | 15- Porche remarquable |
| 6- Porche remarquable | 16- Plaque commémorative |
| 7- Porche remarquable | 17- Porche remarquable |
| 8- Bâti remarquable | 18- Bâti remarquable |
| 9- Porche remarquable | 19- Porcheremarquable |
| 10- Bâti remarquable | 20- Bâti et porche remarquables |

ÉLÉMENTS FRAGMENTANT LE PAYSAGE

- Routes
- Chemin
- Voie ferrée
- Ligne électrique

Analyse du paysage et du patrimoine

ENJEU	ELEMENTS DE DIAGNOSTIC	ENJEUX ASSOCIES
Paysager et environnemental	Cours d'eau.	Préserver les continuités hydrauliques et les complexes végétalisés associés. Conserver, préserver et restaurer les ripisylves en lien avec les principes de la trame verte et bleue.
Paysager et environnemental	Présence de deux ENS.	Préserver les milieux à forte valeur paysagère et environnementale.
Paysager	Coupures et ruptures paysagères des infrastructures.	Limiter les coupures et/ou profiter des coupures liées aux infrastructures pour créer et développer de nouvelles continuités transversales.
Paysager	Ambiance agréable avec la présence de linéaires végétalisés et de boisements.	Préserver et développer les haies et alignements d'arbres, bosquets, boisement en veillant à limiter la fermeture des milieux, ...
Urbain et paysager	Développement urbain non intégré aux spécificités urbaines locales, entrées de ville et perspectives visuelles.	Veiller à une bonne intégration des bâtiments et opérations urbaines, économiques et agricoles sur l'ensemble du territoire. Systématiser les franges végétalisées. Valoriser les entrées de ville et développer voire recréer des perspectives visuelles qualitatives vers les milieux naturels et le patrimoine local.
Urbain et patrimonial	Présence d'un patrimoine bâti varié et de qualité (maisons, porche, église (MH), ...).	Préserver et valoriser le patrimoine bâti, y compris les ouvertures visuelles vers ces éléments.
Urbain, paysager et patrimonial	Cheminements doux.	Maintenir et/ou restaurer les continuités douces et envisager leur développement dans les nouveaux projets.
Agricole	Exploitation agricole des sols.	Assurer le maintien du caractère agricole du secteur.

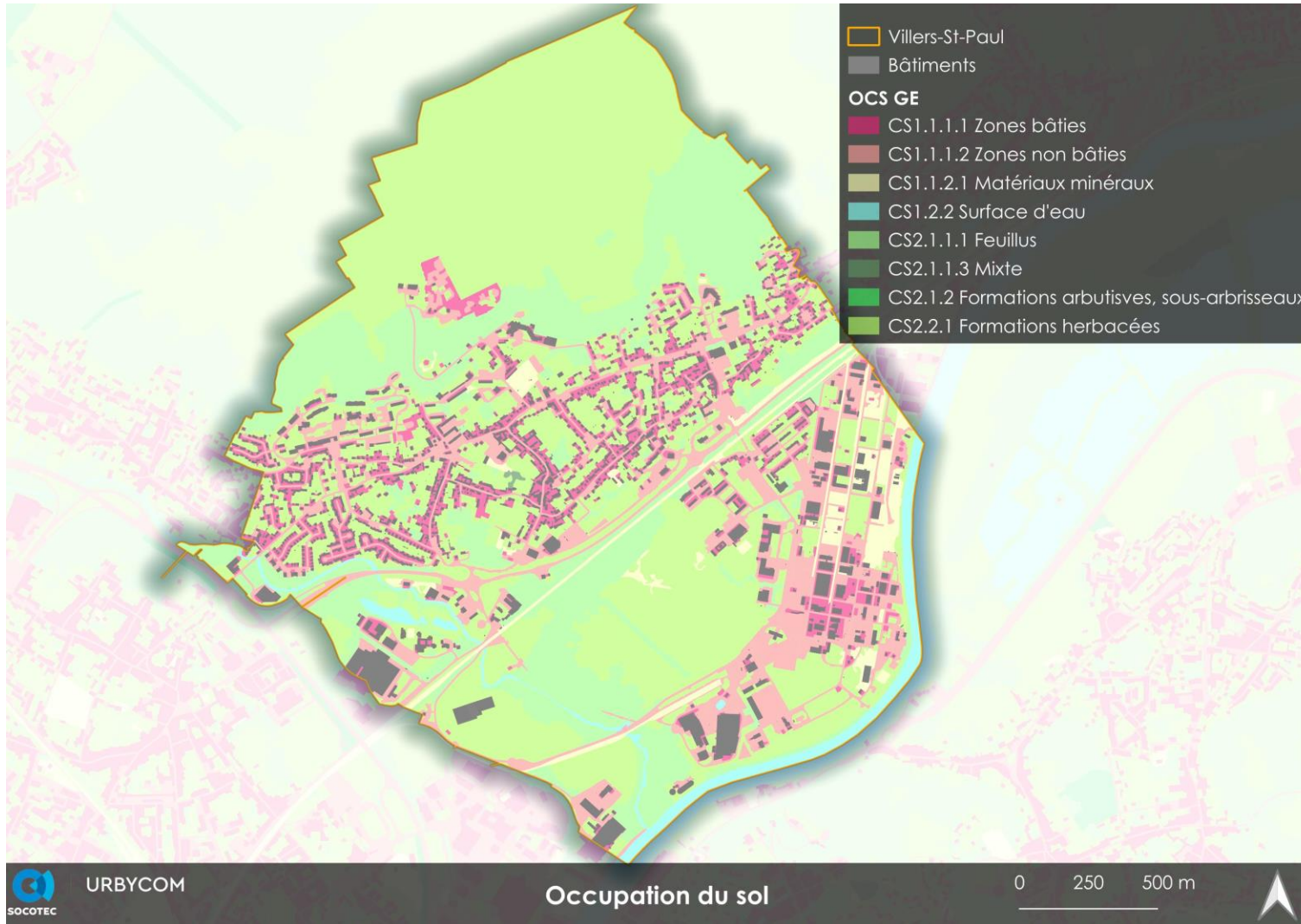
Partie II – Etat initial de l'environnement

- Milieu physique
- Climatologie et énergies renouvelables
- Risques naturels, technologiques et nuisances
- Entités paysagères, naturelles et patrimoine



- **SDAGE Seine-Normandie**, détermine des enjeux dont :
 - Préserver et restaurer la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques et des zones humides
 - S'appuyer sur le fonctionnement naturel des milieux pour prévenir et limiter les effets négatifs des inondations
- **SAGE de la Brèche**, prévoit notamment dans sa stratégie :
 - Préservation et valorisation des milieux humides et aquatiques
 - Maitrise des écoulements et lutte contre les inondations
- **PCAET de Creil Sud Oise**, prévoit des actions notamment :
 - L'adaptation au changement climatique
 - Le développement de énergies renouvelables

- Territoire en grande partie occupé par le tissu urbain,
- Présence d'espaces agricoles,
- Réseau hydrographique au sud du territoire,
- Pas de présence de sites Natura 2000,
- Présence d'une ZNIEFF sur le territoire,
- Présence d'éléments recensés par la Trame Verte et Bleue,
- Présence d'éléments recensés par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique,
- Présence de zones à dominante humides et de zones humides.



- 56,3% de surfaces artificialisées
- 41,4% est occupé par de la végétation
- Les eaux de surface continentale ne représentent que 2,4% du territoire communal

Prise en compte de la qualité des eaux et du réseau hydrographique :

- Veiller à stocker les eaux pluviales qui ne peuvent être infiltrées ;
- Gérer convenablement les eaux usées (implantation des zones urbaines en fonction du zonage d'assainissement)



- Deux cours d'eau traversent la commune
- Située au sein des bassins versants de la Brèche et de l'Oise-Esches.



URBYCOM
Zones à dominantes humides Seine-Normandie

- Présence de zones à dominante humide à préserver (SDAGE Seine-Normandie).

Etude relative à la
délimitation et l'inventaire
des zones humides des
vallées de la Brèche
et de ses affluents

Atlas des zones humides

Dalle 21 sur 26



Zones humides délimitées

- Zones humides avérées selon le critère botanique
- Zones humides avérées selon le critère pédologique
- Zone tampon
- Zones d'alerte

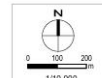
Points de relevés

- Relevés de végétation
- Espèces exotiques envahissantes
- Commentaires

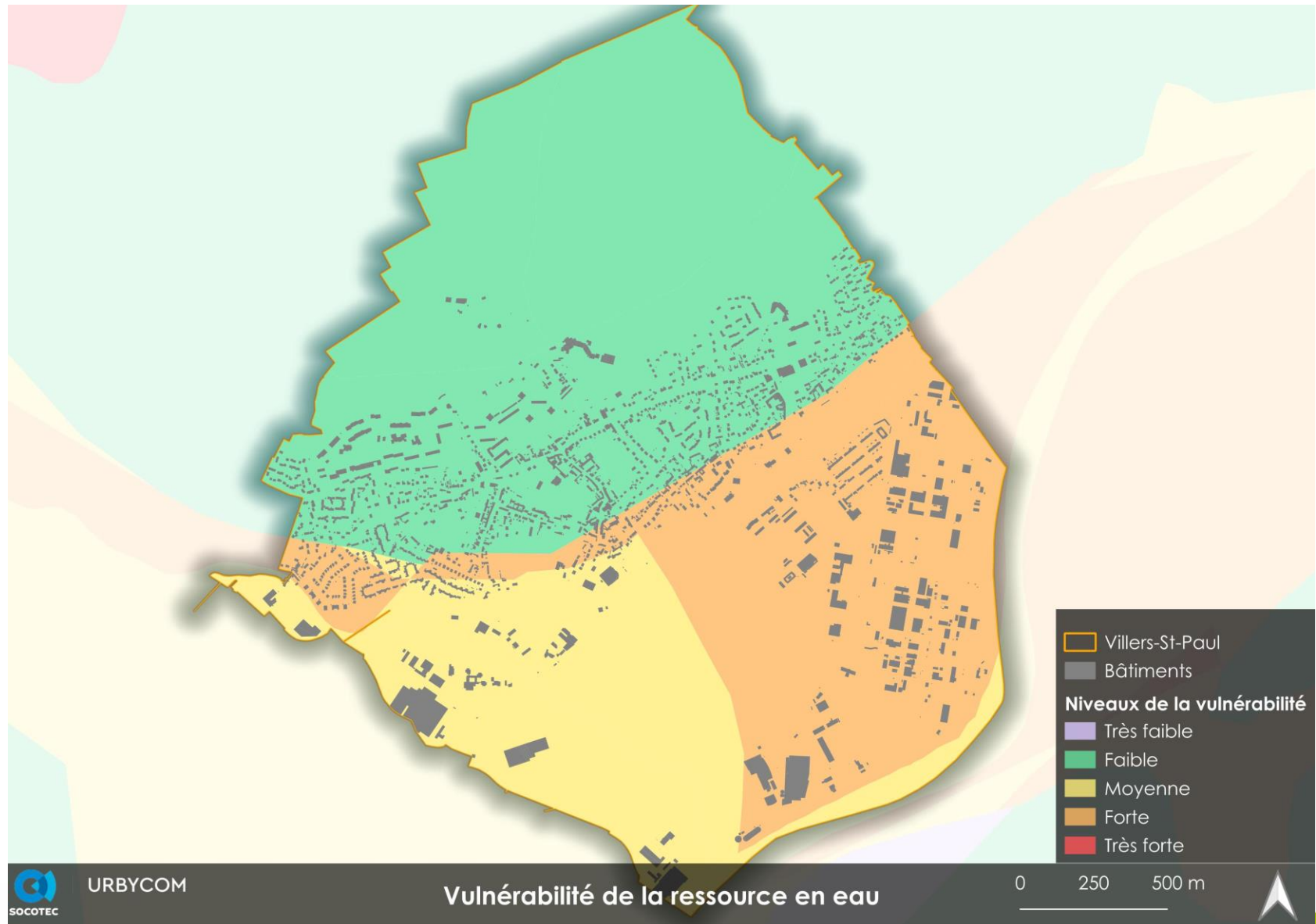
Territoire

- Bâtiment
- Bâtiment industriel
- Plans d'eau
- Territoire d'étude
- Limites communales
- Dalles de l'Atlas
- Réseau hydrographique

Sources, références
Bassin d'Orléans 2009 / BD Carthage



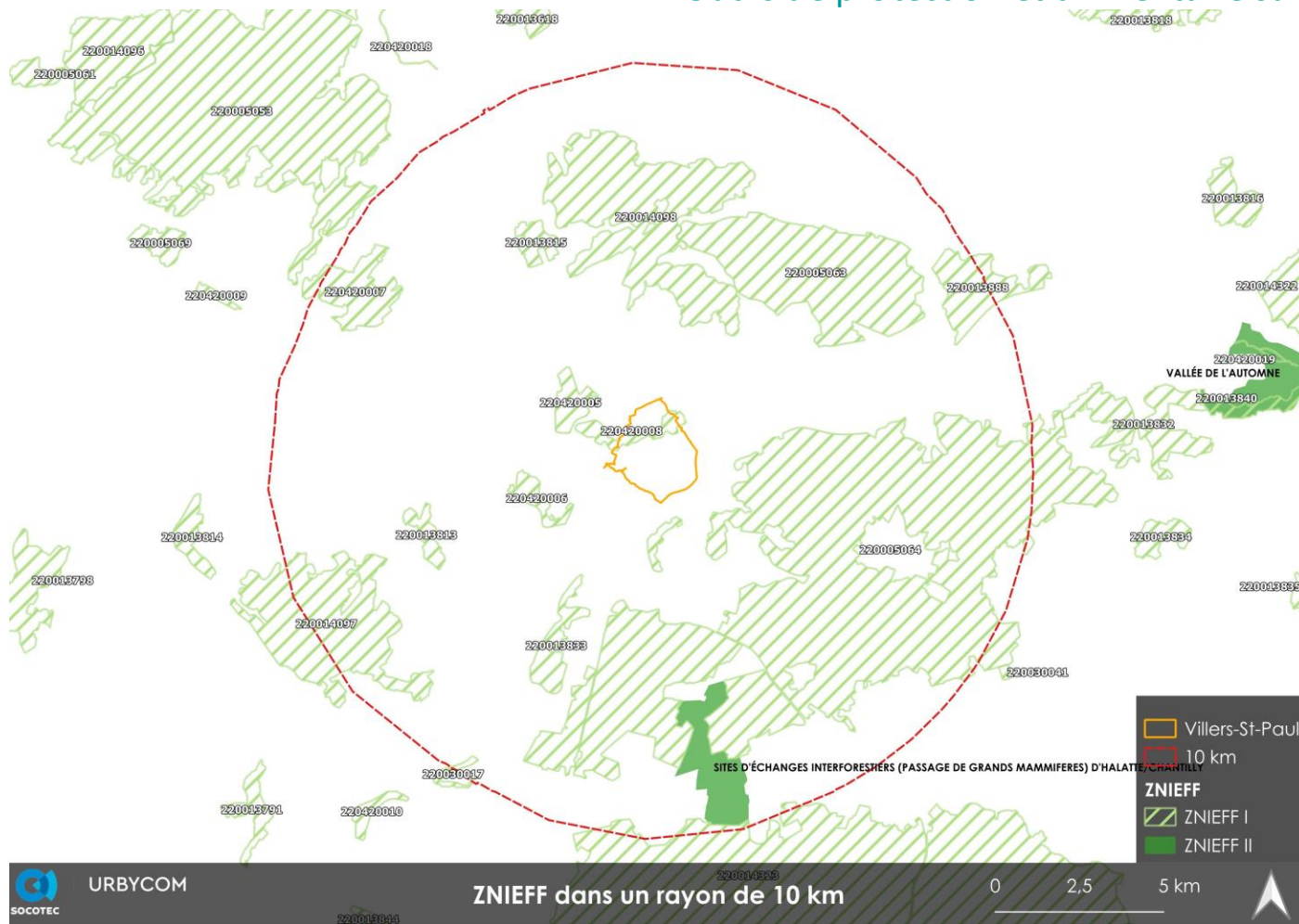
- Présence de zones humides à dominante humide, d'habitats humides et d'habitats pouvant abriter des zones humides (SAGE de la Brèche).



- Vulnérabilité des nappes globalement forte sur le territoire

Entités naturelles et continuités écologiques

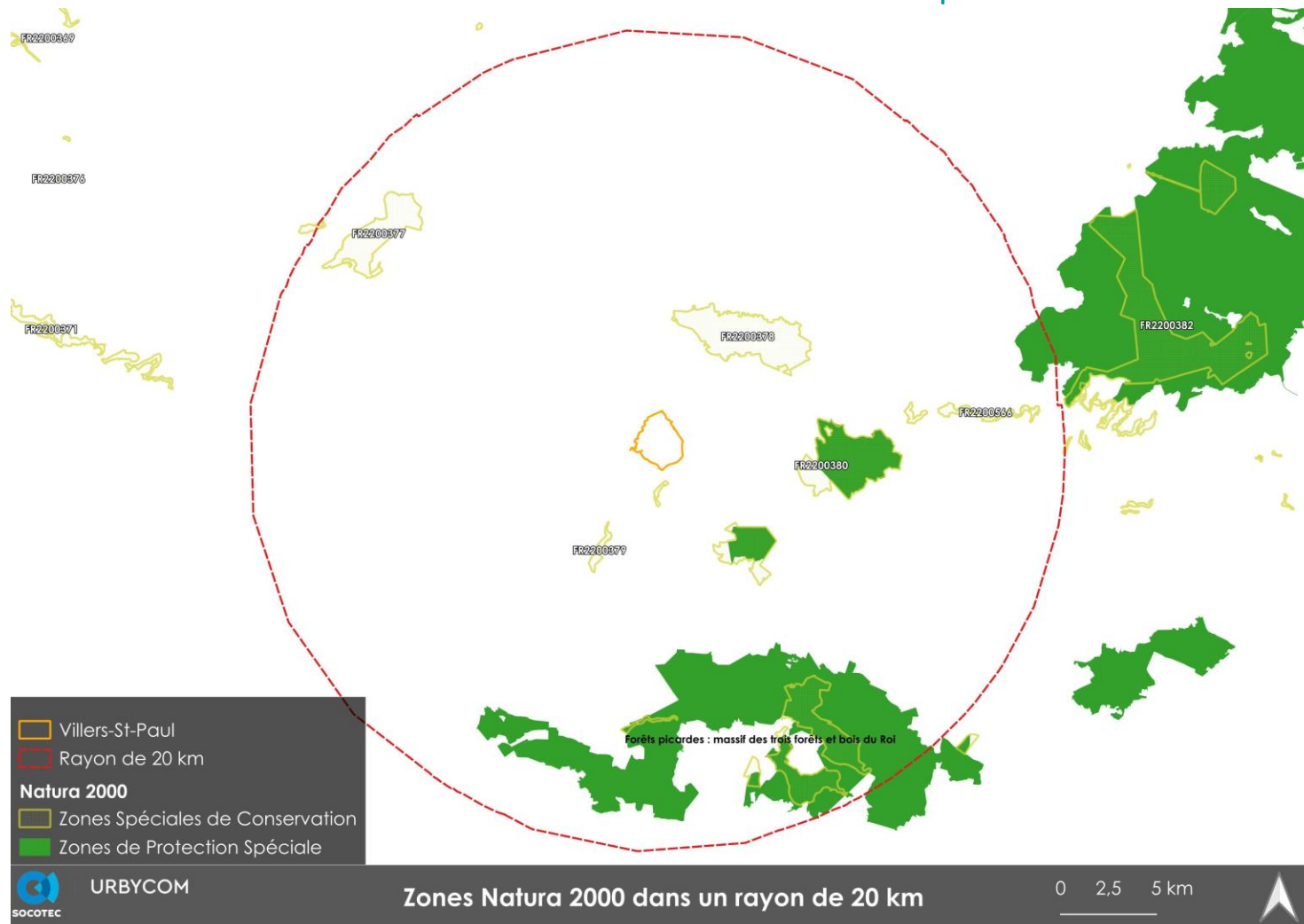
Outils de protection et d'inventaire sur le territoire communal



- 1 ZNIEFF de type I présente au sein de la commune : « *Coteaux de Villers-St-Paul et de Monchy-St-Eloi* ».
- Dans un rayon de 10 km :
 - 14 ZNIEFF de type I
 - 1 ZNIEFF de type II

Entités naturelles et continuités écologiques

Outils de protection et d'inventaire sur le territoire communal



- Pas de zone Natura 2000 au sein du territoire communal.
- Dans un rayon de 20 km:
 - 5 Zones Spéciales de Conservation
 - 2 Zones de Protection Spéciale

Entités naturelles et continuités écologiques

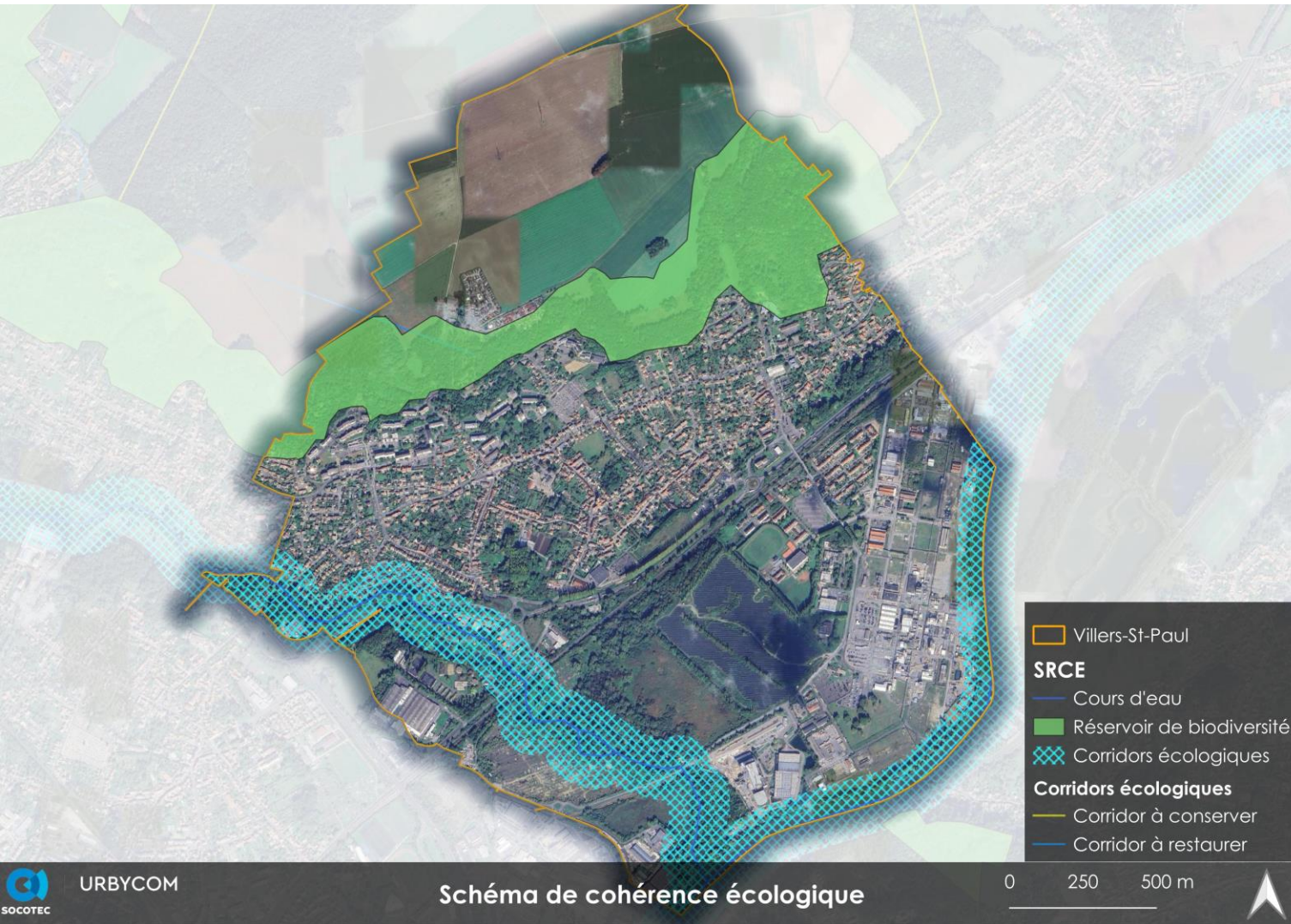
Les continuités écologiques



- Présence de plusieurs éléments recensés par la Trame Verte et Bleue

Entités naturelles et continuités écologiques

Les continuités écologiques



- Présence de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques par le Schéma Régional de Cohérence Ecologique.
- Présence de corridors écologiques à conserver et à restaurer.

Prise en compte dans le PLU : Les espaces naturels sont présents sur le territoire. Les reliques naturelles doivent donc être préservées.

ATOUTS

- ZH identifiées au sud du territoire.
- Peu de contraintes fortes liées aux zonages d'inventaires.
- Réseau hydrographique enrichissant les espaces naturels et agricoles.
- Intérêt des échanges écologiques entre chaque élément du territoire.
- Pas de présence d'aire d'alimentation de captage.

FAIBLESSES

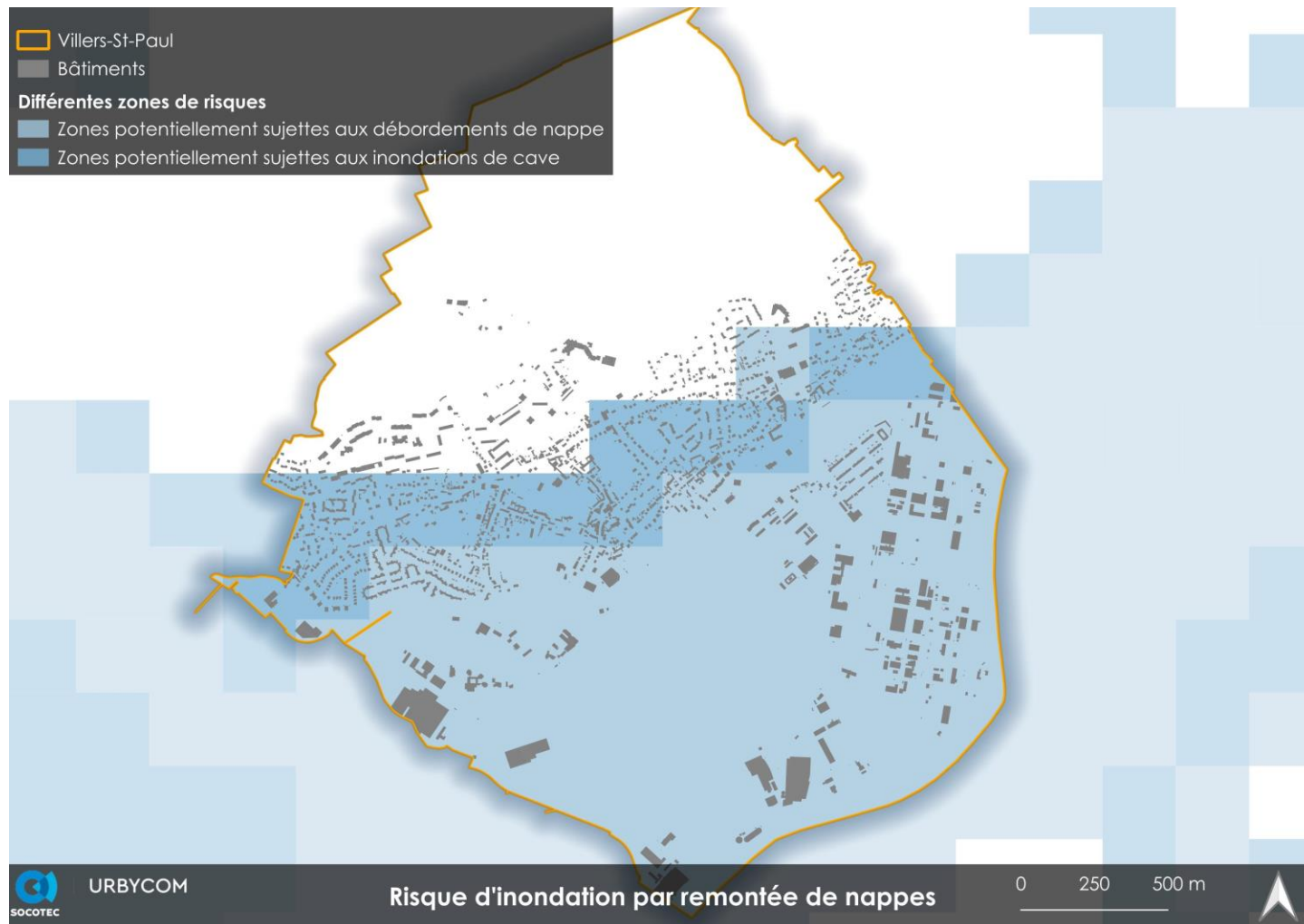
- Sol globalement imperméable sur le territoire et donc favorable aux inondations.
- Enjeux liés à l'eau importants.

OPPORTUNITÉS

- Prendre appui sur le contexte paysager et écologique pour délimiter les espaces de développement urbain.
- Renforcer le maillage de la Trame Verte et Bleue.
- Un potentiel de récupération d'énergie bon sur l'ensemble du territoire communal.
- Des zones humides à valoriser au sud du territoire.

MENACES

- Appauvrissement du patrimoine naturel et paysager pour l'urbanisation.
- L'imperméabilité globale des sols exacerbera les risques liés aux inondations.
- Nécessité de gérer les eaux pour éviter les inondations en aval dans le cadre des projets.
- Atteinte portée à la qualité des eaux souterraines dans le cadre de la réalisation de projets.



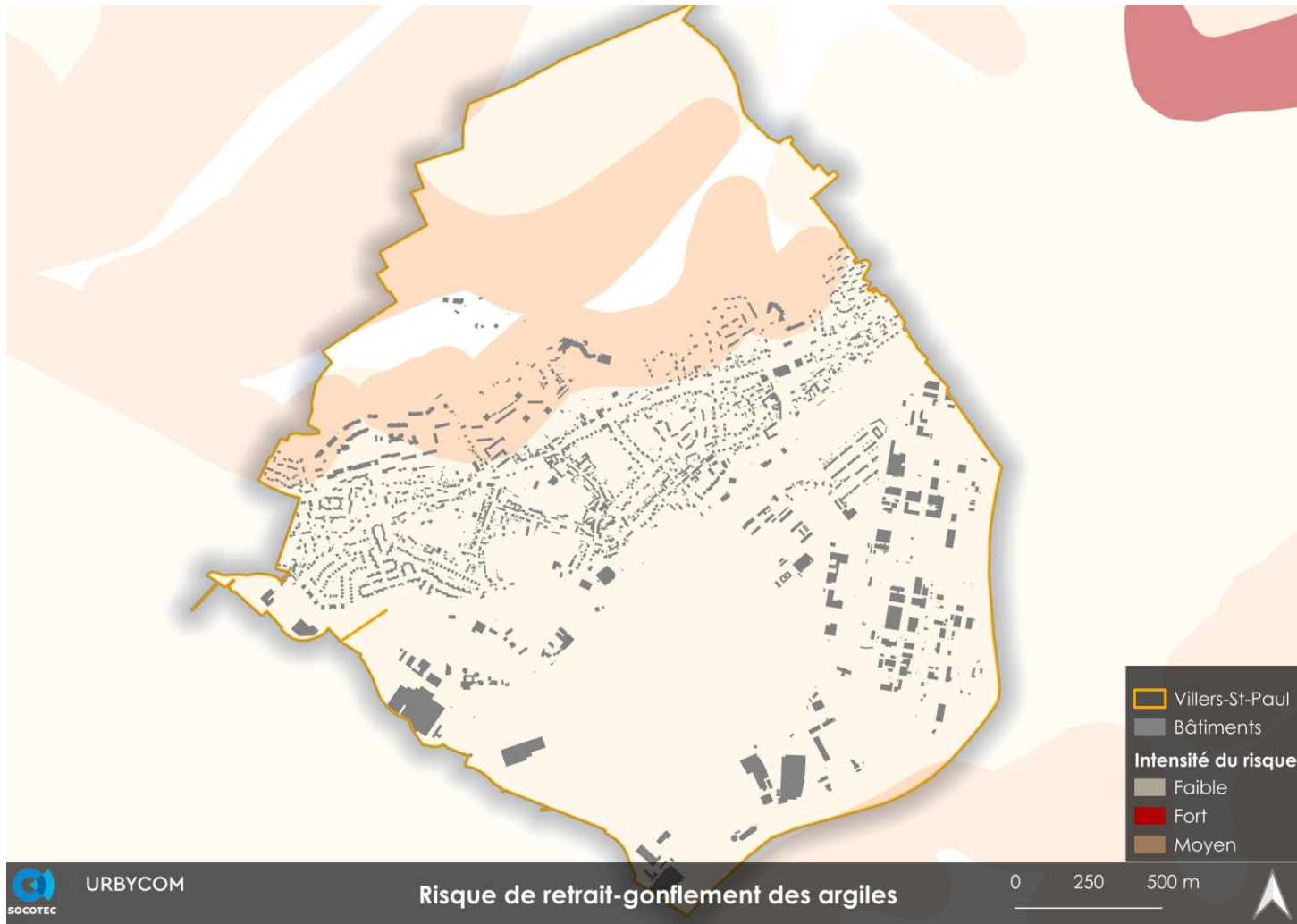
- Risque d'inondation par remontées de nappe et inondation de cave présent globalement sur l'ensemble du territoire (partie urbanisée)

Prise en compte des inondations :

- Déconseiller la réalisation de sous-sol et règlementer leur conception ;
- Eviter la construction de bâtiments collectifs dans les secteurs soumis à un aléa fort à très fort.

Risques naturels, technologiques et nuisances

Risques de mouvement des argiles



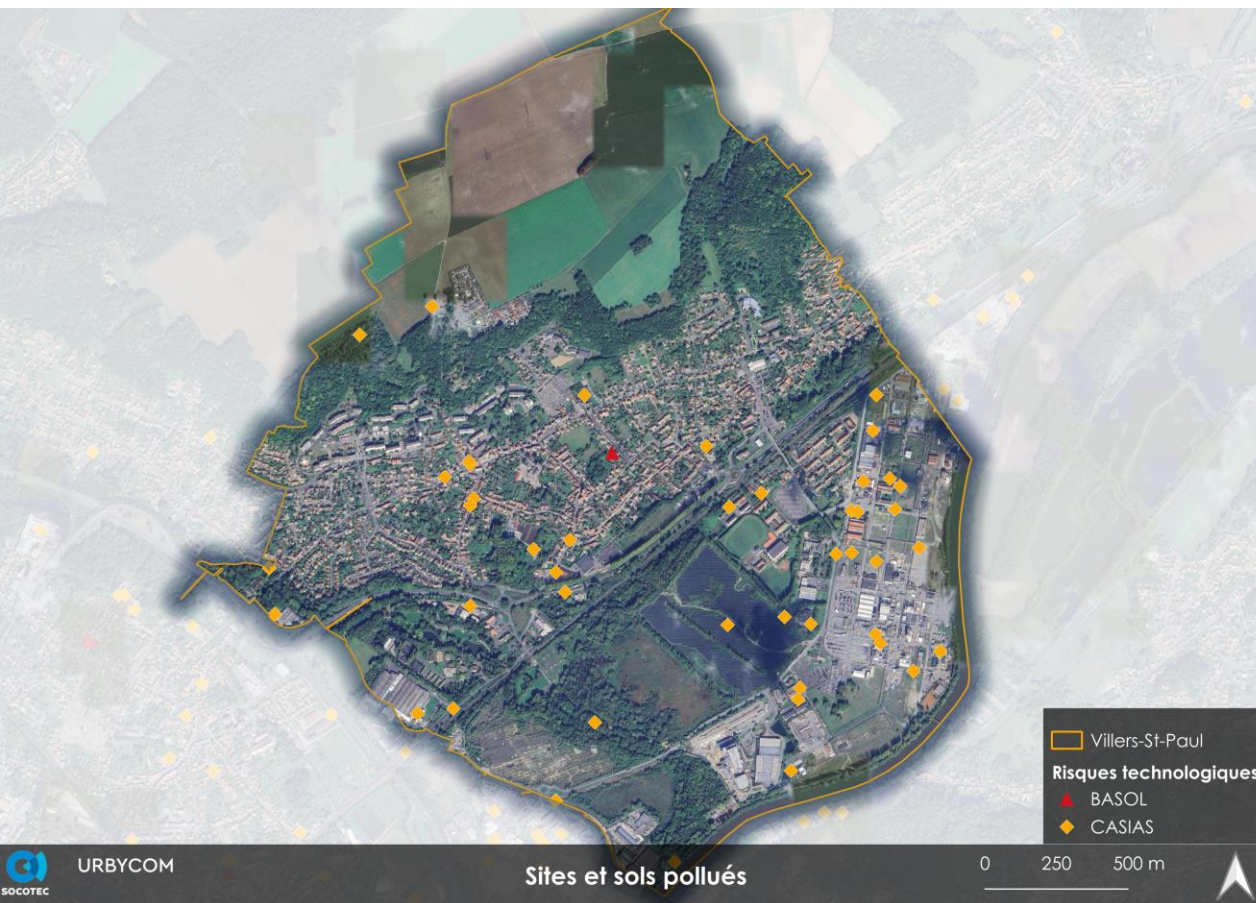
Prise en compte de l'aléa de retrait et gonflement des argiles :

Un certain nombre de prescriptions techniques permettent de réduire les conséquences de ces mouvements différentiels, sur les structures des constructions :

- Fondations sur semelles profondes ;
- Fondations ancrées de manière homogènes ;
- Structure du bâtiment rigide.

Risques naturels, technologiques et nuisances

Sites et sols potentiellement pollués



- 1 site pollué recensé dans BASOL
- 44 sites potentiellement pollués (CASIAS)

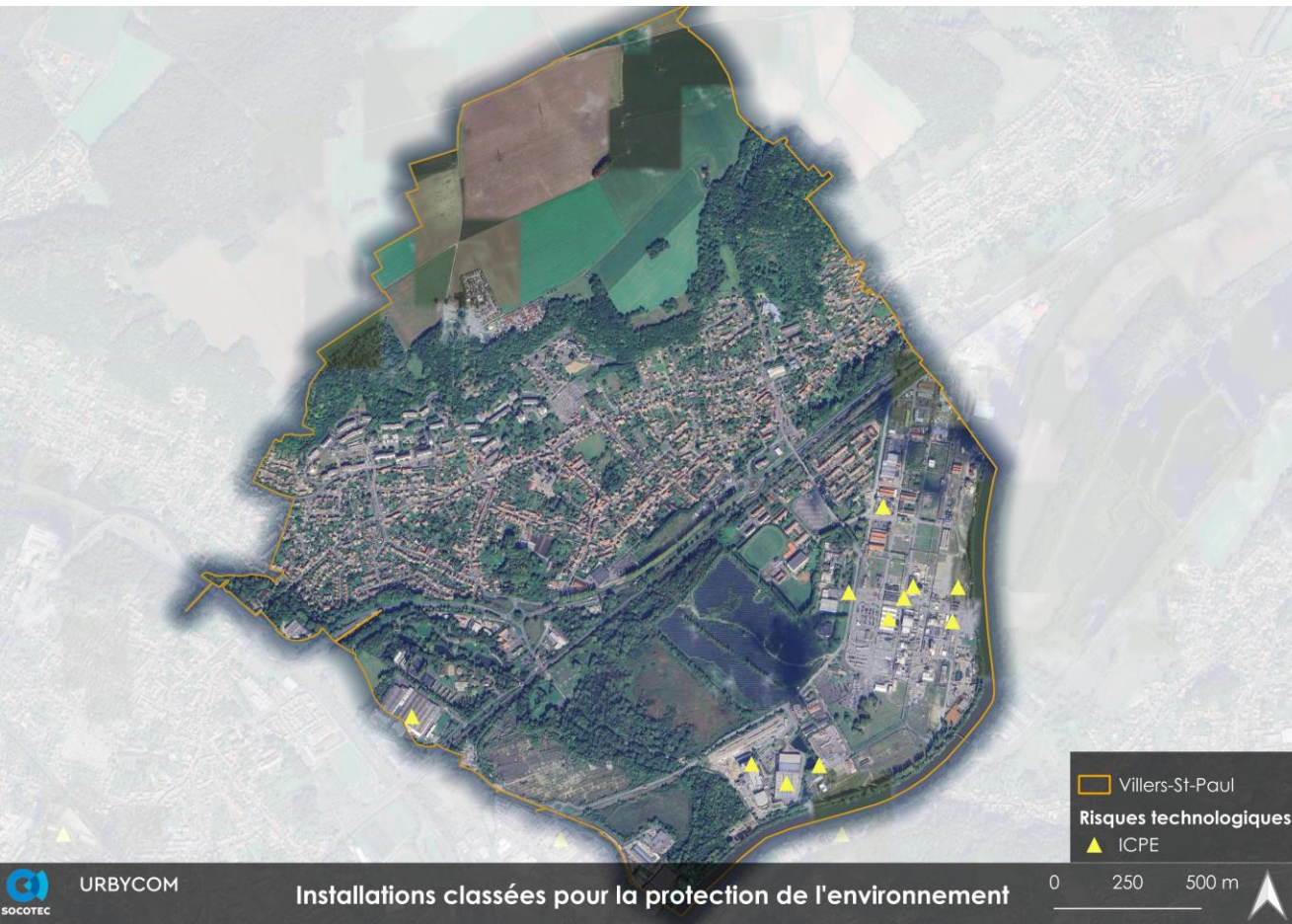
Prise en compte des sites pollués :

Si des sites et sols pollués sont retenus pour l'aménagement de projet, il est du devoir de l'aménageur de s'assurer de la compatibilité du site avec l'usage prévu et de définir des mesures de gestion de la pollution des sols et les mettre en œuvre afin d'assurer la compatibilité entre l'état des sols et la protection de la sécurité, de la santé ou de la salubrité publiques, l'agriculture et l'environnement au regard du nouvel usage projeté.

Identifiant BASOL	Etat d'occupation du site	Raison sociale
SSP000786001	En cours	RETIA (ex ARKEMA)

Risques naturels, technologiques et nuisances

Sites et sols potentiellement pollués



- 11 ICPE recensées sur la commune
- 3 sites classés SEVESO dont 2 seuil bas et un seuil haut
- Soumise au PPRT ARKEMA, approuvé le 29/10/2012

Prise en compte des sites pollués :

Si des sites et sols pollués sont retenus pour l'aménagement de projet, il est du devoir de l'aménageur de s'assurer de la compatibilité du site avec l'usage prévu et de définir des mesures de gestion de la pollution des sols et les mettre en œuvre afin d'assurer la compatibilité entre l'état des sols et la protection de la sécurité, de la santé ou de la salubrité publiques, l'agriculture et l'environnement au regard du nouvel usage projeté.

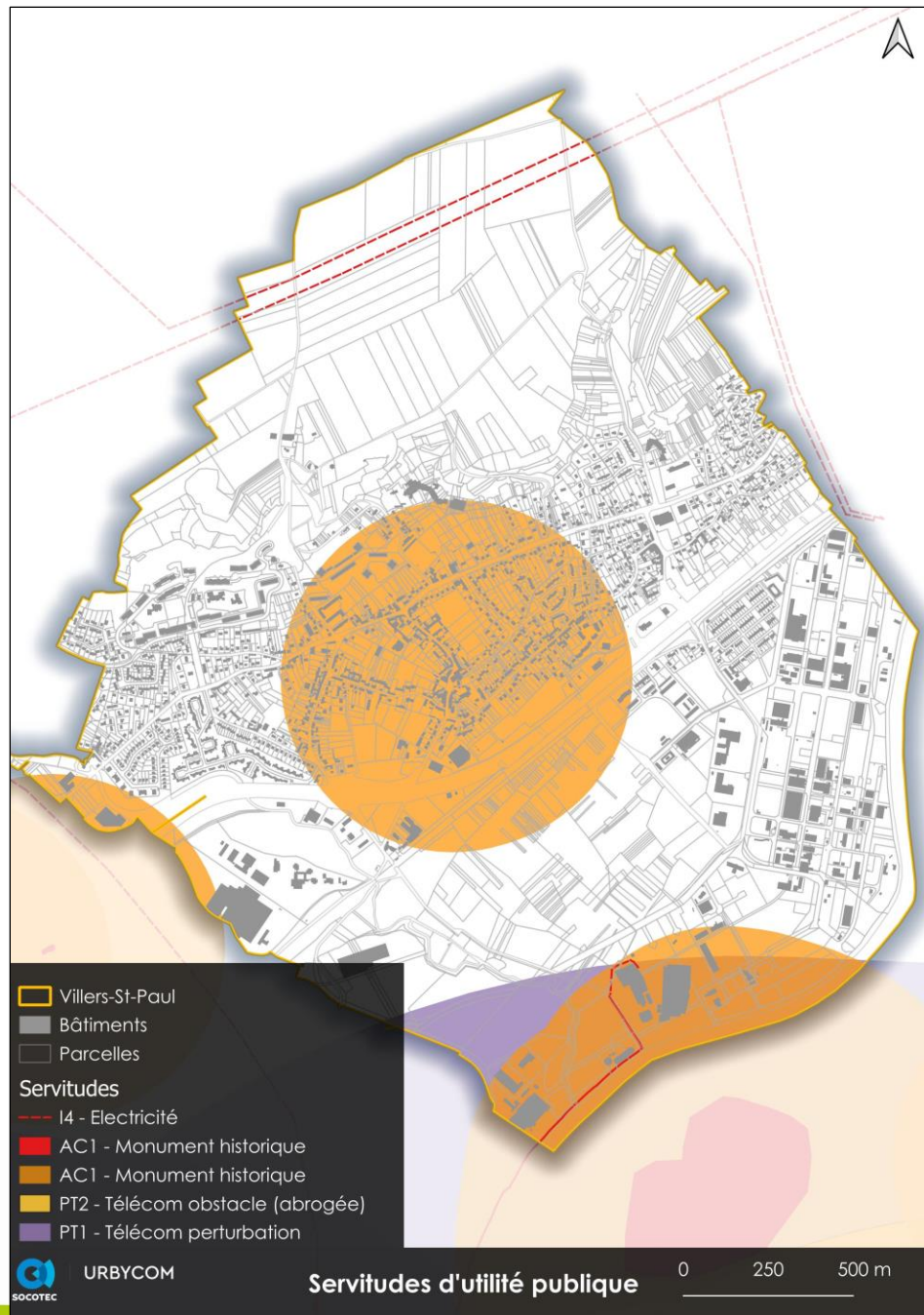


- **Axes terrestres bruyants :**
 - Catégorie 2 : D200
 - Voie ferrée : Ligne Creil - Jeumont

Prise en compte nuisances sonores liées aux infrastructures :

Les constructions en zones soumises aux nuisances sonores respecteront l'arrêté du 30 mai 1996 relatif aux modalités de classement des infrastructures de transports terrestres et à l'isolement acoustique des bâtiments d'habitation dans les secteurs affectés par le bruit.

	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4	Catégorie 5
Largeur affectée par le bruit	300 m	250 m	100 m	30 m	10 m



ATOUTS

- Absence de Zone Inondée Constatée.

FAIBLESSES

- Risque d'inondation prégnant compte tenu de la nature des sols et du réseau hydrographique.
- Soumis au PPRI de la rivière de l'Oise, section Brenouille – Boran sur Oise
- Présence d'un PPRT,
- Deux sites SEVESO
- Quelques sites potentiellement pollués en zone urbaine (44 sites CASIAS recensés sur le territoire et un site BASOL).
- Présence d'axes terrestres bruyants au sein des espaces urbanisés de la commune.

OPPORTUNITÉS

- Etat des connaissances des risques important au sein du territoire.
- Résilience des aménagements et constructions afin de s'adapter aux risques liés aux inondations et aux argiles notamment.

MENACES

- Risque lié aux remontées de nappes à prendre en compte dans l'aménagement du territoire.
- Risque d'abandon des sites CASIAS.
- Risque lié à la présence d'installations classées.

Prochaines étapes

- Diagnostic agricole (rencontre avec les exploitants du territoire)
- Etude de densification (diagnostic foncier) et des besoins en logements du territoire